



Pr S. HENNEBICQ



Pr F. CHAPUIS – Pr JF GUERIN
Mme F. DOIRET



Pr P. VASSAL – Pr F. LUCHT



Pr JE BAZIN

Diplôme Inter Universitaire « Ethique en Santé »
*« Réflexion éthique et philosophique pour le soin, l'enseignement
et la recherche en santé »*

Année Universitaire 2019 - 2020

COMMENT EDUQUER LES LYCEENS, FUTURS CITOYENS, AU DEBAT ETHIQUE.

Nathalie QUINIOU

Mémoire soutenu le 10 Septembre 2020

Tuteurs :

Tuteur Académique : Madame Amélie CAUET

Tuteur de terrain : Monsieur Vincent GUILI et Madame Nathalie BIESSY

A la Vie, qui a mis sur ma route ce moment de réflexions et de rencontres.
A mes enfants, qui m'ont toujours soutenue.

Remerciements

Ces remerciements sont plus qu'une étape protocolaire de mon mémoire. Il s'agit ici de souligner à quel point cette formation a été enrichissante, car elle m'a démontré que la vie est faite de rencontres. J'ai une nouvelle fois pu constater que les « portes » s'ouvrent si on prend le temps de les entrevoir, si on se risque à les ouvrir, il y a, derrière chacune d'elle, des personnes, humaines, sincères, bienveillantes, qui vous encouragent et vous aide à poursuivre le chemin.

Je remercie le Général Ausset, le Colonel Coste, le Colonel Michel et le Colonel Vialan, de m'avoir accordé leur confiance en m'offrant l'opportunité de suivre cette formation.

Je remercie les Ecoles Militaires de Santé de Lyon-Bron (E.M.S.L.B) pour le financement de cette formation.

Je remercie mes tutrices et tuteurs, Le Lieutenant-Colonel Amélie Cauet, Pharmacienne en Chef, qui a bien voulu m'aider à concrétiser ce travail, Monsieur Vincent Guili, formateur et enseignant en Sciences de la vie et de la Terre, qui m'a fait une place dans sa classe pour organiser un débat bioéthique, m'a dispensé de précieux conseils et a suivi mon travail de terrain et mon travail de rédaction de mémoire avec bienveillance, ainsi que sa collègue, Nathalie Biessy, enseignante en philosophie, qui m'a apporté ses connaissances.

Je remercie Monsieur Eric Dupraz, proviseur du Lycée Descartes, qui m'a autorisée à réaliser mon débat bioéthique au sein de son établissement, et m'a permis de diffuser mes questionnaires à ses élèves et au personnel du lycée.

Je remercie les Inspecteurs Pédagogiques Régionaux, Monsieur Michel Nesme, en philosophie, et Madame Myriam Vial, en Sciences de la vie et de la Terre, pour leur soutien dans ma démarche pédagogique.

Je remercie l'ensemble des formateurs du Diplôme Interuniversitaire (D.I.U), pour leur professionnalisme, leur bienveillance, leur accompagnement, et leur soutien.

Je remercie l'ensemble des intervenants de la formation, qui nous ont fait partager leurs connaissances, leurs valeurs, leurs expériences, qui, à chaque fois, ont démontré l'investissement des soignants, chercheurs, philosophes, dans cette démarche qu'est le questionnement éthique.

Je remercie mes camarades de promotion, qui ont su amorcer une cohésion de groupe et un soutien indéfectible, ce fut l'occasion de belles rencontres.

Je remercie ma collègue de travail et amie, Chantal, qui a partagé cette formation avec moi et qui m'a soutenue toute cette année.

Je remercie mes sœurs, et Fatma pour la relecture de ce mémoire, et leurs précieux conseils.

Table des matières

Table des matières	page 5
Avant-propos collectif.....	page 6
Introduction	page 8
Partie 1	
1. Une approche philosophique du débat éthique.....	page 10
2. Une approche institutionnelle du débat éthique.....	page 14
3. Une approche éducative du débat éthique.....	page 16
4. Un outil pour éduquer au débat éthique, le débat bioéthique au lycée.....	page 17
Partie 2	
1. Etat des lieux des connaissances et des attentes autour de la bioéthique	
1.1. Concernant les lycéens	page 20
1.2. Concernant les enseignants	page 22
2. Le débat bioéthique en classe	
2.1. Description.....	page 23
2.2. Analyse	
2.2.1. L’avis des « débatteurs »	page 26
2.2.2. Mon avis et celui de mon tuteur de terrain.....	page 26
Partie 3	
1. Le débat éthique peut-il s’appuyer sur le cadre éducatif du lycée 2021.....	page 28
2. Les limites à lever pour envisager une éducation au débat éthique au lycée	
2.1. Dépasser la norme de l’évaluation	page 30
2.2. Ne plus se contenter des initiatives individuelles remarquables mais insuffisantes pour offrir à tous la même éducation au débat éthique.....	page 32
3. Propositions de mise en place d’une éducation au débat éthique au lycée.....	page 33
Conclusion.....	page 36
Références bibliographiques	page 38
Annexes.....	page 41

AVANT-PROPOS COLLECTIF

*"Ce n'est pas assez de critiquer son temps, il
faut encore essayer de lui donner une forme,
et un avenir"*

Albert Camus

La pandémie de Covid-19 a constitué un bouleversement inattendu dans nos vies, une rupture avec notre quotidien : nos activités professionnelles et notre travail dans le cadre du DIU ne pouvaient y échapper. De fait, nous ne pouvons présenter ce travail sans évoquer les événements qui marqueront à jamais cette année 2020 et qui auront des conséquences à long terme. Il semble impossible de faire comme si de rien n'était, comme si nos interrogations n'avaient aucun lien avec la réalité, parfois dramatique, qui a touché tous ceux qui se sont lancés dans l'aventure de cette formation aux réflexions éthiques.

Ce concept de « rupture » est au fondement même d'une situation éthique lorsqu'elle crée des dilemmes, des interrogations par rapport aux valeurs. Tout ce qui était familier ne l'est plus et un vertige nous saisit : que comprendre ? Comment s'adapter à cette réalité menaçante, à ce moment de vie suspendue ? Comment entendre l'effroi et le désespoir de nos aînés condamnés à la solitude et l'enfermement ? Il faudra des mois, voire des années, pour qu'un bilan nous permette d'en tirer tous les enseignements : avons-nous vécu une crise qui sera vite oubliée ? N'est-ce que la première d'une série à venir ou est-ce une métamorphose grâce à laquelle plus rien ne sera comme « avant » ?

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous constatons que jamais les soignants, les scientifiques, les membres du gouvernement et des instances décisionnaires n'ont été autant sollicités, critiqués, écoutés, voire encensés. « L'union nationale » face à cette situation d'une exceptionnelle gravité n'a jamais existé, ce qui doit nous interroger sur le processus d'élaboration de décision où la réflexion éthique pourrait avoir toute sa place. Au niveau national, le Comité consultatif national d'éthique, le Conseil scientifique se sont retrouvés chaque jour au-devant de la scène médiatique. Au niveau régional, l'EREARA a montré la nécessité d'une instance ouverte et réactive pour aider les professionnels dans leurs questionnements.

Au quotidien et à notre humble niveau, les sollicitations pour réfléchir et tenter de trouver des solutions, en particulier pour les personnes particulièrement vulnérables par leur isolement, leurs pathologies somatiques ou psychiatriques, leur situation sociale, leur âge ou leur handicap ont été prioritaires sur nos agendas quotidiens de professionnels-étudiants de par l'urgence des réponses à proposer. Responsables non seulement de patients, de soignants vulnérables, d'étudiants mais ayant également des devoirs et obligations envers nos proches, nous avons vécu le dilemme entre la sauvegarde du lien social, cette relation à l'Autre, et la protection sanitaire.

Nous avons essayé d'être à la hauteur des exigences de nos vies professionnelles tout en maintenant au long des jours les principes éthiques : l'essentiel à ces moments-là était de répondre aux besoins des plus vulnérables d'entre nous.

Cette crise a été l'occasion de trouver d'autres outils, de nouvelles organisations de travail, de nouvelles façons de fonctionner ensemble, d'innover. Nous avons dû nous adapter du jour au lendemain et penser le travail "autrement" et collectivement sous la pression d'un environnement modifié.

Au-delà de la formation à l'éthique, cette année nous a appris à poser un regard nouveau sur les situations qui se sont présentées individuellement à nous pour développer une réflexion riche et collective dans le souci du respect des valeurs et particularités de l'Autre. En plus des interrogations, parfois sans réponses, nous avons apprécié à maintes reprises le bien-fondé d'une pensée, ensemble, élaborée et les échanges bienveillants entre les étudiants de cette promotion ainsi qu'entre les acteurs de la société. N'est-ce pas la démonstration éclatante que la réflexion ne peut être que collective pour des solutions qui ne peuvent être qu'individuelles ?

Les défenseurs de la démocratie sanitaire et également sociale, n'ont-ils pas là une occasion unique à saisir pour faire davantage entendre leurs voix, particulièrement dans ces périodes de crise ?

Finalement, n'est-ce pas de notre devoir de sensibiliser et partager nos expériences sur les dilemmes éthiques auxquels nous avons été confrontés durant cette crise pour continuer d'alimenter la réflexion ? Remettre en question des principes que l'on croyait acquis et faire surgir de nouvelles interrogations ne constituent-ils pas le cœur de la démarche éthique ?

LA PROMOTION 2019-2020 du DIU ETHIQUE EN SANTE

Introduction

Lors de la conférence inaugurale du Diplôme Inter-Universitaire « Éthique en santé » qui a eu lieu le 5 Septembre 2019, un étudiant en médecine présent dans le public a pris la parole pour indiquer que, selon lui, la bioéthique était un sujet de réflexion réservé au public averti présent dans l'amphithéâtre. Personnellement, cette intervention m'a questionnée.

Enseignante en collège et lycée pendant 15 ans, aujourd'hui enseignante auprès des élèves médecins militaires, je n'étais sensibilisée à la bioéthique que depuis quelques mois, depuis que j'avais pris en charge le suivi de mes élèves en sciences sociales et humaines. Cet étudiant avait-il raison ? Etions-nous en présence d'une réelle injustice épistémique ? Ces questionnements appartiennent-ils à tout citoyen ou uniquement aux sachants ? Clairement non, selon le Comité Consultatif National d'Éthique (C.C.N.E.), dont l'un des objectifs est de « *faire participer les citoyens à la réflexion éthique et leur permettre de comprendre les enjeux éthiques que soulèvent certaines avancées scientifiques[...].* » (1)

Alain Petit, philosophe, rappelle que les Stoïciens considèrent que « *la responsabilité éthique est singulière, nul ne peut en être déchargé [...], [...] se dissimuler derrière une autre responsabilité que la sienne serait le pire mal éthique* » (2). L'Éthique est donc basée sur une réflexion personnelle, accessible à chacun à condition d'en connaître l'existence, d'avoir été sensibilisé à cette démarche, d'avoir été éclairé de quelques connaissances pour ancrer sa réflexion, d'avoir été éduqué à la réflexion éthique. Oui, éduquer, non pas former mais bien éduquer, il y a une nuance entre ces termes du champ lexical de la pédagogie. Xavier Roegiers, Docteur en sciences de l'éducation, nous précise que l'éducation est un « *un développement d'aptitudes et de compétences d'ordres physique, intellectuel, moral et social permettant à chacun de trouver sa place dans la société et de se réaliser dans les différentes dimensions de la personnalité.* » (3) alors que former serait plutôt « *l'ensemble des pratiques formalisées tendant à favoriser l'acquisition [...] de compétences à visées fonctionnelles, en vue de préparer, d'adapter ou de convertir à un métier, à une profession ou à un emploi* » (3).

La société dans laquelle j'ai grandi, j'ai été éduquée, a-t-elle fait de moi une citoyenne capable d'avoir un réel questionnement éthique ? Suis-je suffisamment éclairée pour avoir une réflexion argumentée sur les thématiques éthiques qui animent nos sociétés ? Ma première réponse à ces questions m'est apparue comme évidente. Je ne suis pas sensibilisée au questionnement éthique alors que je suis enseignante, qui plus est, j'enseignais en Sciences de la

vie et de la Terre (S.V.T.) au collège et au lycée , et aujourd'hui, en biologie cellulaire et en embryologie auprès des élèves médecins militaires.

Au-delà du fait, qu'il m'apparait évident que chacun est, à la fois, un érudit et un ignorant, il m'apparait, également, évident que le questionnement éthique appartient à chacun, enrichi de son savoir et de son savoir être. Le débat éthique est donc à la portée de chacun, mais encore faut-il offrir à tous la possibilité de pouvoir s'en emparer judicieusement. Même si les connaissances des règles de la société sont une base, ce qui est en jeu ici, ne serait-ce pas plutôt l'idée d'une éducation de chacun au questionnement, à la discussion, au débat ? Ne pourrait-on pas aboutir, à une société éduquée ce qui offrirait alors à chacun l'opportunité de se retrouver autour des questions éthiques soulevées, de participer à une réflexion personnelle ou collective, de s'impliquer, d'exprimer ses valeurs, et ainsi de donner du sens au pluralisme nécessaire à des décisions sociétales.

J'ai donc choisi de soulever la problématique suivante : **Comment éduquer les lycéens, futurs citoyens, au débat éthique.**

Dans une première partie, je proposerai une approche philosophique, une approche institutionnelle et une approche éducative du débat éthique et j'exposerai mon choix de centrer ma problématique sur le débat bioéthique au lycée. Ensuite, j'exposerai ma recherche de terrain, en expliquant la méthodologie, le matériel d'étude et j'analyserai les résultats obtenus. Enfin, je discuterai de ces résultats en regard des éléments bibliographiques, afin de faire des propositions qui pourraient permettre de répondre à ma problématique.

Partie 1

Avant de situer ma problématique du débat, il est pertinent de définir l'éthique. En effet, ce mémoire est centré sur le débat éthique, mais qu'entend-t-on par éthique. Selon le dictionnaire des concepts philosophiques, le mot éthique provient du grec *ethos*, « mœurs », « mode de vie commune ». Selon Élodie Camier-Lemoine, philosophe, l'éthique est « *un ensemble de conduites, de règles, qui ne peuvent se codifier, l'éthique n'est pas transcendante. Il s'agit de se questionner sur les visées de la bonne morale sur l'autre.* ». Alors que la morale est un ensemble de règles fixes, l'éthique est une réflexion ouverte sur le bon et le nuisible, une réflexion en mouvement, réflexion basée sur le débat. Alors quelle est l'approche du débat éthique en philosophie, dans nos institutions et en pédagogie ?

1. Une approche philosophique du débat éthique :

Avec humilité, je vais tenter de relayer certains concepts philosophiques déclinés autour du débat éthique. Il s'agit ici de confronter différentes pensées, afin d'établir des règles d'organisation des débats éthiques dans les lycées.

Tout d'abord, nous pouvons décrire le concept d'intention éthique, défini par Paul Ricoeur, intention dans laquelle s'inscrit le débat éthique. Ce concept peut se schématiser de la façon suivante :

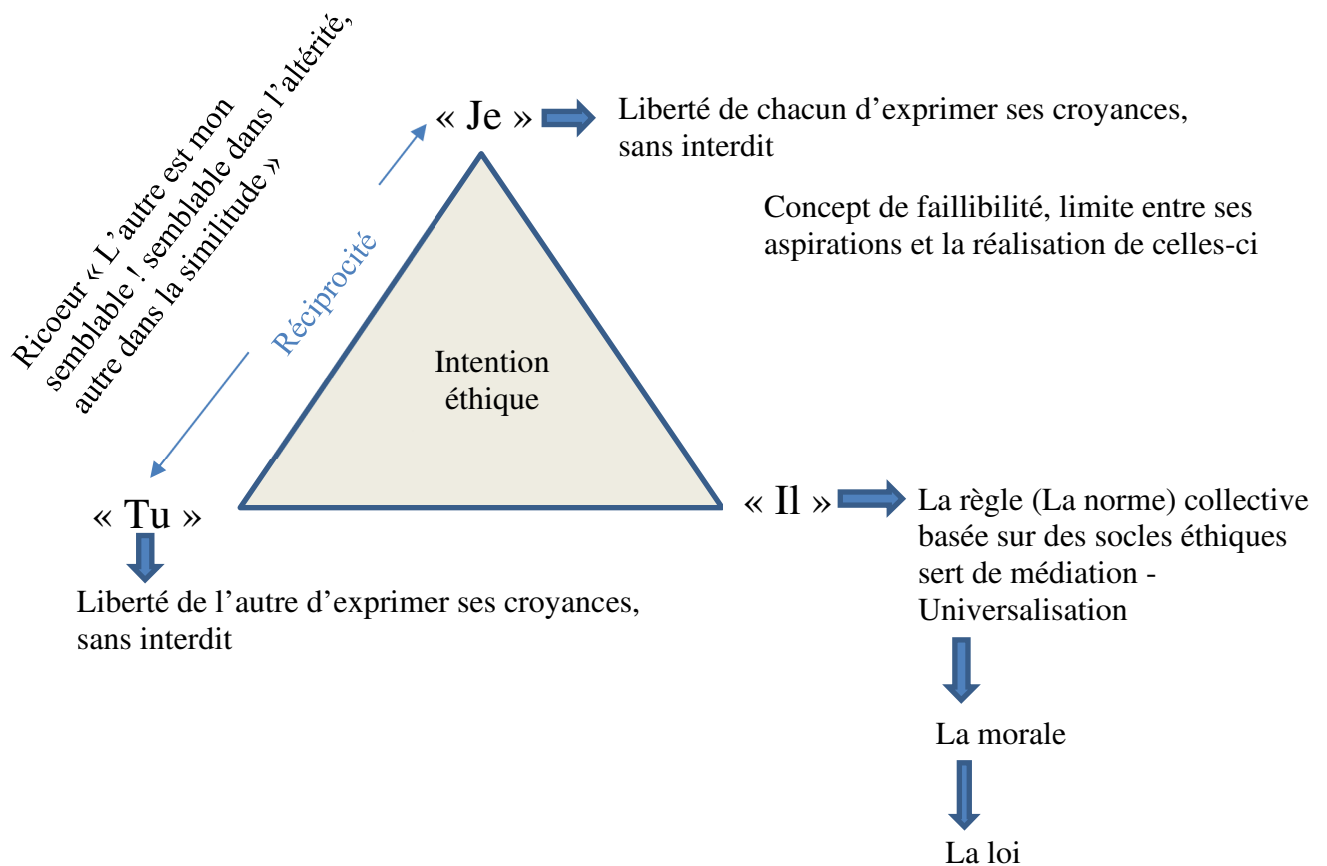


Figure 1- L'intention éthique selon Paul Ricoeur

Selon Paul Ricoeur, l'intention éthique se construit grâce au débat entre « Je » et « Tu » dans une réciprocité qui impose le respect de la liberté de chacune des parties, autant légitimes l'une que l'autre. Ce débat se confronte alors à la norme, la règle collective, le « Il ». Ainsi la règle collective se conforte, se construit, se modifie, évolue. Les règles universelles construisent alors la morale sur laquelle se fonde la loi. Ainsi « *L'éthique a une ambition plus vaste, celle de reconstruire les intermédiaires entre la liberté, qui est le point de départ, et la loi, qui est le point d'arrivée* » (4). Paul Ricoeur distingue donc l'éthique de la morale. Selon lui, il faut « *réserver le terme éthique pour tout le questionnement qui précède l'introduction de l'idée de loi morale* » (4). Avec l'éthique, on est dans la perspective de la vie bonne, le vivre bien avec et pour les autres dans des institutions justes. Avec la morale, on est dans la norme, l'obligation. Pour Paul Ricoeur, il y a primauté de l'éthique sur la morale.

Marta Spranzi, maîtresse de conférences en philosophie et éthique des sciences à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, identifie une différence entre éthique heuristique et éthique rhétorique. En effet, elle défend une éthique qui « *reconnait les conflits de*

valeurs » (5), qui s'oppose à l'éthique rhétorique qui « *repose sur un consensus* [produit relatif et contingent de la vie morale] *à propos du bien* » (5). Cette éthique rhétorique serait plutôt, si on fait le parallèle avec l'intention éthique de Paul Ricoeur, exclusivement issue d'une interaction entre le « Je » représenté par les professionnels de la santé, et le « Il » des règles éthiques, sans interaction avec le « Tu » représenté par le patient. Cette éthique rhétorique bienveillante, sans aucun doute, ne doit pas, pour elle, « *occulter l'interrogation sur ce qui est souhaitable pour le patient* » (5). L'éthique heuristique « *cherche à creuser les raisons intimes* [des valeurs de chacun]. *Elle est donc fondée sur un dissensus, condition essentielle et indispensable de la vie morale* » (5). Ainsi, Marta Spranzi, conforte l'idée que le débat entre le « Je » et le « Tu » sont essentiels à la mise en mouvement de la morale. On retrouve ce concept d'éthique heuristique chez Eric Worms, philosophe, car il précise qu' « *Un débat ne peut pas se résoudre dans le « pour » ou « contre »* » (6).

On peut donc ainsi définir **le débat éthique comme le fondement de l'intention éthique, et s'inscrivant dans le cadre d'une éthique heuristique**. Le débat entre des valeurs implique une éthique de la discussion basée sur des fondements normatifs.

Ces fondements de l'éthique de la discussion ont été définis par Jürgen Habermas. Laurent Jaffro, docteur en philosophie à l'université de Paris X-Nanterre, propose une analyse de l'éthique de la discussion de Karl-Otto Apel et Jürgen Habermas, « *C'est seulement l'exercice effectif du dialogue qui permet de fonder en raison les normes* » (7). Laurent Jaffro identifie ce principe comme le principe « D » (pour discussion), et indique alors que « *C'est seulement l'exercice effectif du dialogue qui permet de fonder en raison les normes* » (7). C'est en ce point qu'Habermas et K.-O. Apel diffèrent, selon Laurent Jaffro. « *Apel prétend découvrir une fondation ultime de l'éthique tandis que, selon Habermas le principe « U » [(pour Universalisation) qui permet de déterminer si une norme est valide] reste hypothétique au sens où il est toujours subordonné à l'exercice effectif d'une discussion [...]* » (7) et au sens où à l'issue du débat, il peut y avoir consensus ou non, le dissensus est acceptable. Ainsi Laurent Jaffro indique que la discussion éthique « *est un instrument qui permet de lutter contre le scepticisme axiologique* [idée que les valeurs se perdent, disparaissent] *et contre le positivisme juridique* [courant de pensée porté par Hans Kelsen qui considère que la loi est la seule norme à respecter, « *la science du droit est dénuée de transcendance et le savant est moralement neutre* » (8)]. Pour Jürgen Habermas, l'objectif du dialogue est de créer une situation d'incompréhension et de « *soumettre ma maxime à tous les autres afin d'examiner par la discussion sa prétention à l'universalité. Ainsi s'opère un glissement : le centre de gravité ne réside plus dans ce que chacun souhaite faire valoir, sans être contredit,*

comme étant une loi universelle, mais dans ce que tous peuvent unanimement reconnaître comme une norme universelle » (9). Le débat éthique entre « Je » et « Tu » aboutit, confronté au « Il » des normes établies, à l'universalisation de la (nouvelle) norme.

Selon Laurent Jaffro, Habermas décrit 3 grandes règles, fondements de la discussion éthique que l'on peut mettre en relation avec l'intention éthique décrite par Paul Ricoeur :

- *« Tout sujet capable peut participer à la discussion, nul n'en étant a priori exclu »* (7). Le « Je » et le « Tu » décrits par Paul Ricoeur ont la même légitimité à exprimer librement leurs valeurs.
- *« Tous les interlocuteurs peuvent faire valoir leur valeur, exprimer ou examiner toute affirmation »* (7). Le « Je » et le « Tu » peuvent confronter leurs idées et les confronter aux règles collectives du « Il ».
- *« Aucune autorité ou pression ne peut suspendre l'application des règles précédentes, les conditions de la communication devant toujours être favorables à cette application »* (7). La Liberté d'expression de « Je » et « Tu » ne peut être remise en cause, par une morale ou une loi. L'argument d'autorité n'est donc pas acceptable, les normes doivent être soumises à la discussion, le débat éthique prend tout son sens.

Si l'on reprend les éléments de réflexion de ces philosophes, on trouve des éléments pour décrire un débat éthique. Dans son objectif tout d'abord, le débat éthique serait propice à l'émergence d'une intention éthique décrite par Paul Ricoeur, interrogeant toutes les parties, « Je » et « Tu », en toute liberté, et rappelant les règles institutionnelles « Il ». Que le dissensus persiste, qu'un consensus émerge, peu importe, l'intention éthique est présente.

Le débat éthique serait alors heuristique comme énoncé par Marta Spranzi, et même si le « Il » est un socle construit qu'il faut rappeler, il s'agit d'une base à la discussion, et non pas d'une règle immuable. En aucun cas, la loi ou la morale ne s'imposent et n'appellent un consensus autour de leur principe. **Le débat entre le « Je » et le « Tu », en interaction avec le « Il » permet d'aboutir à l'universalisation du socle éthique.** Le débat éthique, que ce soit selon Jurgen Habermas ou Paul Ricoeur, **se doit de toujours répondre à la règle inaltérable de liberté d'expression**

D'autres éléments de réflexion philosophique m'ont été apportés par les conférences organisées par la formation au D.I.U « Ethique en santé » et m'ont permis d'identifier les éléments formels de l'organisation d'un débat éthique. En effet, le débat éthique doit répondre à certaines règles d'organisation. Des « débatteurs », une personne pour animer le débat qui prendra soin

d'organiser la prise de parole de chacun et qui pourra, si nécessaire, apporter des informations (lois, principes éthiques, etc..) et prendre des notes pour garder la trace des éléments de réflexion éthique, et une question éthique pour initier le débat éthique. Mais qu'est-ce qu'une question éthique ? Gérard Guieze, professeur de philosophie, apporte une réponse. Pour lui « *une question éthique nécessite la prise en compte de situations et pas uniquement de principes [...], elle porte sur les conséquences prévisibles d'une action, elle nous interroge sur les frontières de l'humanité. La question éthique est forcément relationnelle* » (10). **La question éthique se pose à partir d'une situation concrète**, elle interroge « Je » et « Tu » qui exprimeront leurs valeurs en regard des principes moraux, des règles, le « Il », dans le contexte de la situation pratique évoquée.

Le débat éthique doit être organisé **en privilégiant la liberté d'expression des intervenants**. Il s'inscrit donc bien dans une intention éthique, telle que définie par Paul Ricoeur, il s'interroge sur une question éthique qui doit pousser chacun à s'interroger sur ses valeurs, et à entendre celle des autres. Il est, bien entendu, impératif d'inscrire cette intention éthique dans le cadre de la loi, de la règle, qui peut être débattue, bien sûr, mais **le plus important n'est pas forcément le positionnement mais plutôt d'argumenter ce positionnement**.

Le débat est donc au cœur de l'éthique. Mais le débat éthique a-t-il sa place dans nos institutions ?

2. Une approche institutionnelle du débat éthique :

Le débat est quotidien, de façon plus ou moins formelle, chacun peut donner son avis, commenter, débattre, en famille, au cours d'une réunion professionnelle, au sein de sa communauté, sur les réseaux sociaux. Chacun porte sa voix et veut être entendu, mais chacun entend-il l'autre ? S'il s'agit de construire une société éthique à partir de morales diverses, le débat ne doit-il pas prendre de la hauteur, s'émanciper du conformisme du « groupe » pour devenir public, pluraliste ? Je rappelle ici que cette pluralité, cette généralisation du débat éthique n'exclut pas la nécessité de règles dans la forme du débat éthique comme souligné par Jurgen Habermas.

Le débat public existe en France, la commission nationale du débat public (C.N.D.P.) est une autorité administrative indépendante dont la mission est d'informer les citoyens et de faire en sorte que leur point de vue soit pris en compte : « Vous donner la parole et la faire entendre » (11). Cette autorité administrative indépendante a été créée en 1995 (Loi Barnier). La France a ainsi

institutionnalisé le débat public, pour le développer, pour suivre sa vocation de pays démocratique fervent défenseur des institutions publiques, pour s'inscrire pleinement dans une démarche de démocratie participative. Cette commission a pour mission d'organiser et de piloter des débats publics de manière indépendante et neutre. Ces débats sont essentiellement organisés autour de projets d'aménagement du territoire, nous nous souvenons tous des débats publics organisés pour l'aménagement d'un aéroport à Notre-Dame-Des-Landes en 2003. A plus grande échelle, à l'occasion de la réforme de la loi de Bioéthique, l'Etat organise une grande consultation publique en 2018 et le président de la République, Emmanuel Macron, lance un grand débat public en Janvier 2019 sur « des grands enjeux de la nation » (12) dans un contexte social tumultueux qui voit naître le mouvement des « gilets jaunes », les supports sont variés, site internet, conférences citoyennes régionales, conférences d'initiative locale. Pour autant la participation des français n'est pas au rendez-vous. Pourquoi ? Peut-être parce qu'il ne faut pas confondre débat et sondage, ne pas fourvoyer un débat public en plébiscite de telle ou telle politique. Peut-être parce que les français ont l'impression de donner un avis qui ne sera de toute façon pas entendu. Peut-être parce que les français n'ont pas la culture du débat.

Selon Yves Boisvert, professeur à l'Ecole Nationale d'Administration Publique de l'Université du Québec, le débat public participerait à une décentralisation, qui permettrait, non pas de remplacer les institutions politiques actuelles, bien sûr, mais d'aider les « décideurs » politiques à entendre la voix de chacun. Il décrit ainsi le concept d'éthique publique :

« L'éthique publique constitue un cadre théorique qui devrait aider le travail de reconstruction des raisons communes productrices de cohésion sociale dans un contexte de pluralisme moral et culturel et stimuler les relations entre les systèmes politiques et son environnement social à partir d'une reconfiguration du processus démocratique. » « L'éthique publique a la prétention de s'inscrire dans une logique d'aide à la décision qui serait plus proche de nos valeurs démocratiques, tels l'équité la justice et le bien commun [...]. L'éthique publique a [...] la volonté de faire émerger une décision qui favoriserait le maintien de la cohésion sociale et un juste équilibre entre les droits particuliers et l'intérêt public. » « Il s'agit en fait d'un processus de décentrement important du politique qui ouvre le champ du politique à de nouveaux acteurs individuels ou collectifs ».

(13)

Le débat public, dont l'objectif ne serait pas nécessairement d'arriver à un consensus, permettrait alors l'expression de chacun, selon sa singularité, pour qu'il soit entendu, mais surtout, permettrait

à chacun d'entendre l'autre, et d'accepter ainsi la différence, de comprendre que plusieurs opinions s'expriment, que la pluralité existe, ce qui est plus difficilement perceptible dans une corporation, une communauté, un groupe. Le débat public ne serait-il pas une solution à la défiance des citoyens face aux hommes et femmes politiques ? Le débat public ne serait-il pas une solution à l'acceptation de l'autre, une façon d'exprimer les valeurs de chacun et de chaque « groupe » ? Le débat public ne serait-il pas une solution pour enrayer les pensées séparatistes et extrémistes ? Le débat public ne serait-il pas l'occasion de redonner son sens plein à la notion de citoyenneté ?

L'éthique publique envisagée par Yves Boisvert s'inscrit dans l'intention éthique de Paul Ricoeur, avec **un débat public qui permettrait l'universalisation des règles**, du « Il », pour construire des lois en accord avec des morales. Encourager les débats publics pour une démocratie éthique et participative est un premier pas, mais il faut aussi **éduquer les Français au débat pour favoriser leur participation active à ces débats publics pour construire une réelle démocratie participative**. En effet, selon Pierre Zémor, membre du Conseil d'Etat, « *Marquée par l'histoire de ses institutions, la France n'a pas encore, ou pas assez, la culture du débat public [...] Il est urgent de les aborder si l'on veut que des pratiques participatives puissent, à temps, revitaliser la démocratie participative* ». (14) On peut alors se demander comment, concrètement, éduquer les Français au débat ?

3. Une approche éducative du débat éthique :

S'il s'agit d'éduquer au débat éthique, il semble logique de se tourner vers l'Education Nationale. Chaque futur citoyen suit un parcours durant lequel l'éducation au débat éthique pourrait s'égrainer, au fur et à mesure des années, une sensibilisation puis une éducation pour comprendre les règles du débat, son intérêt démocratique, sa force, sa vocation d'universalisation. Ainsi, le citoyen serait plus à même de s'engager dans les multiples débats publics organisés en France.

Le Bulletin officiel liste l'ensemble des acquis d'un élève à l'issue de sa scolarité primaire et collège : « *La construction d'un socle commun de connaissance, de compétence et de culture présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à 16 ans. Il rassemble l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen.* » (15). L'élève doit être conscient que « *dans une société démocratique, des valeurs communes garantissent les libertés individuelles et collectives, trouvent force d'applications dans des règles et dans le système du droit, que les citoyens*

peuvent faire évoluer selon des procédures organisées. » (15), ainsi tout élève entrant au lycée connaît le socle de règles (normes) collectives, qui représentent le « Il » de Paul Ricoeur. En parallèle, l'élève est sensibilisé à l'argumentation nécessaire au débat « *Il fonde et défend ses jugements en s'appuyant sur sa réflexion et sur sa maîtrise de l'argumentation. Il comprend les choix moraux que chacun fait dans sa vie ; il peut discuter de ces choix ainsi que de quelques grands problèmes éthiques liés notamment aux évolutions sociales, scientifiques ou techniques.* » (15). Ainsi l'éducation au débat, c'est-à-dire l'apprentissage des techniques d'argumentation, des règles d'expression orale et d'écoute de l'autre, sont inscrites dans les exigences éducatives des programmes officiels de l'éducation nationale.

Ensuite viendrait l'étape de l'éducation proprement dite. Le lycée (général, technologique ou professionnel) est un terrain propice, en effet, **le lycéen sensibilisé au débat, a acquis un socle commun de savoirs et de savoir-faire pour participer activement et de façon constructive au débat.** A cet âge, il aura d'autant plus de propension à exprimer ses valeurs, car nous le savons bien, parents, enseignants, éducateurs, à cet âge, les valeurs sont souvent tranchées, et fortes, ils aiment les confronter à celles des adultes, par provocation parfois, mais toujours avec conviction. Le lycéen formé au débat pourra utiliser cet outil dans l'enseignement supérieur, comme préconisé par le C.C.N.E. (16), où la formation à l'éthique est déjà en place, dans les parcours de santé depuis les années 2000 et officiellement encadrée par l'arrêté du 25 mai 2016 qui confie aux écoles doctorales la mission de former les doctorants à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique (17).

4. Un outil pour éduquer au débat éthique, le débat bioéthique au lycée :

Pourquoi choisir le débat bioéthique comme support d'éducation au débat éthique ? La bioéthique est un néologisme de Van Ransselaer Potter, biochimiste américain, auteur de « Bioéthics, the science of survival », 1970. Il s'agit d'une alliance entre le savoir biologique et l'Éthique, qui a vu le jour avec les avancées technologiques médicales. La France a été le premier pays à légiférer dans le domaine de la bioéthique, en réglementant le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humains, l'assistance à la procréation et le diagnostic prénatal dans la loi du 29 juillet 1994 (18), en créant le C.C.N.E en 1983, en s'obligeant à réviser les lois de bioéthique tous les 7 ans. Aucun autre pays n'a un tel corpus de lois. Nous nous devons, pour honorer et maintenir cette dynamique, d'inscrire nos jeunes dans la réflexion autour des lois de bioéthique.

De plus, la bioéthique est un sujet propice à la confrontation des valeurs de chacun. Selon Éric Worms, philosophe, « *la Bioéthique est un cadre pour définir des seuils communs entre les morales opposées sur certains sujets.* » (6), le lycée est un lieu de mixité sociale propice à ce partage de valeurs. Le débat bioéthique prend alors tout son sens, afin de former des citoyens qui puissent, dans leur futur, réfléchir aux questions bioéthiques dans un argumentaire étayé, confronté, et non pas radical. Le débat bioéthique au lycée serait alors un terrain d'apprentissage, d'éducation, qui pourrait être repris dans d'autres domaines, au sein de l'enseignement secondaire, ce serait un tremplin vers le débat éthique dans toutes ses dimensions, économiques, sociales, industrielles, etc....

Selon Paul Ricoeur, « *Réfléchissons d'abord à nos buts, le temps viendra ensuite de voir si les moyens pour y arriver peuvent « passer » l'épreuve de la norme morale* » (19). Ainsi, si notre but est la participation active et constructive du citoyen aux débats publics, il est indispensable de l'éduquer au débat. En effet, si l'on observe les chiffres publiés dans la synthèse de la consultation publique (20) organisée par l'Etat, en vue de la révision des lois de bioéthiques, 21 000 personnes ont participées aux 271 évènements organisés par les espaces de réflexion éthique régionaux durant les 4 premiers mois de 2018, et 0.33% de la population française (métropole, DOM et Mayotte) ont consulté le site web participatif disponible de mi-février à fin avril 2018, avec seulement 69 985 contributions déposées soit 0.13% de la population française de plus de 15 ans (21). Il est, je pense, évident que ces chiffres ne sont pas le signe d'un désintérêt envers les questions de bioéthiques, en aucun cas, je pense plutôt qu'ils sont liés tout d'abord à un manque de communication et d'information autour de cette grande consultation d'Etat, mais aussi à une absence de réelle culture du débat en France. Alors si notre objectif est une démocratie consultative, nous devons éduquer nos jeunes, leur apprendre la posture éthique au travers du débat. Selon Haim Kosia, aumônier général israélite des armées, « *Bien plus que des réponses, l'Éthique est une posture qui, en permanence, doit pousser à se poser des questions, ce qui se trouve être extrêmement difficile dans une culture qui valorise plutôt les réponses toutes faites* » (22). Il est donc, dans ce sens, important de former les lycéens à une posture propice au questionnement éthique. René Frydman, spécialiste de la reproduction, ajoute « *les jeunes sont friands de réflexions morales, civiques, éthiques. De telles réflexions sont à diffuser en sollicitant les lycéens.* » (22).

C'est pour ces raisons que j'ai choisi de travailler sur l'éducation du lycéen, futur citoyen, au débat éthique. Et en particulier sur le débat bioéthique portant sur des sujets proches de chacun,

avec des lois révisées tous les 7 ans, ce qui laisse à penser que les débats pourraient participer à construire leur avenir. Il s'agit, pour les élèves, **de prendre conscience que ces débats prennent du sens dans leur vie de citoyen** et ne sont pas des exercices scolaires, il s'agit de **les emmener plus loin dans leur liberté d'expression**, dans leur implication citoyenne, pour qu'ils appréhendent **leur capacité collective à participer à l'universalisation des règles**.

Partie 2

J'ai donc choisi d'étudier sur le terrain, la faisabilité de la mise en place de débat bioéthique en classe, au sein d'un lycée public général et technologique, le lycée Descartes à Saint Genis Laval (Rhône). Ce choix a été guidé par la présence au sein de l'établissement de mes deux tuteurs de terrain, Monsieur Vincent Guili, professeur de Sciences de la vie et de la Terre, et madame Nathalie Biessy, professeur de philosophie. J'ai étudié les programmes de lycée, en Sciences de la vie et de la Terre (23) et en Philosophie (24), pour identifier les points d'ancrage à une réflexion bioéthique. J'ai pris contact avec les Inspecteurs Pédagogiques Régionaux de Sciences de la vie et de la Terre et Philosophie pour savoir s'ils considéraient que cette démarche était pertinente. Leur réponse a été favorable.

Comme expliqué dans ma première partie, j'ai limité mon étude à la mise en place de débats bioéthiques. J'ai donc élaboré des questionnaires pour poser un « état des lieux » sur les connaissances des lycéens et des enseignants, quant à leurs connaissances sur le bioéthique et à leurs attentes. Ensuite, j'ai organisé, avec l'accord de Monsieur le proviseur du lycée Descartes et Monsieur Guili, un débat avec une des classes de terminale sciences et technologies de laboratoire sur la procréation médicalement assistée, dont les bases avaient été posées au cours de l'enseignement de Sciences de la vie et de la Terre. Il s'agissait, à travers ce débat, d'analyser la forme nécessaire à la meilleure liberté d'expression des élèves autour des questions bioéthiques posées par la révision de la loi bioéthique. « Je » et « Tu » de l'intention éthique de Paul Ricoeur, pouvaient-ils exprimés librement leurs valeurs, entendre celles des autres et les confronter aux normes légales actuelles (« Il ») discutées au même moment par les parlementaires.

1. Etat des lieux des connaissances et attentes autour de la bioéthique :

1.1. Concernant les lycéens :

Grâce à un questionnaire (Annexe 1) diffusé à l'ensemble des élèves du lycée Descartes, j'ai pu établir un postulat sur leurs connaissances concernant la bioéthique en général, et sur la loi encadrant les dons d'organes en France (Loi du 26 janvier 2016 (25)). En effet, j'avais envisagé d'organiser un débat, dans le lycée, en juin, avec accès libre pour discuter des propositions de révision de la loi bioéthique sur les conditions de prélèvements d'organes, permettant ainsi aux élèves qui auraient répondu à mon questionnaire de venir débattre sur le sujet. Les circonstances

liées au Covid-19 ont limité l'accès aux établissements scolaires et ce débat n'a pas pu être organisé.

J'ai obtenu les réponses de 251 lycéens, de seconde, première et terminale. Le constat est clair, les lois de bioéthiques sont mal connues mais les lycéens sont en demande d'informations et de débats sur la question.

- ✓ Le mot « bioéthique » n'est pas connu mais les domaines qui s'y rapportent sont maîtrisés, par analyse du mot probablement. Le mot « bioéthique » n'est introduit dans le programme qu'en terminale, dans l'enseignement d'éducation morale et civique.
- ✓ Pour un peu plus de la moitié d'entre eux, ils ne connaissent pas l'existence de la loi bioéthique, alors qu'il s'agit de la génération qui a grandi avec le vote de la loi bioéthique de 2004 (modifiant la loi du 29 juillet 1994 inscrivant le principe de non-patrimonialité du corps humain et posant alors les bases de la bioéthique) et ses révisions.
- ✓ Un peu moins de la moitié d'entre eux ne savent pas que l'on peut donner ses organes quand on est mineur, alors que pour la plus grande partie d'entre eux, ils sont mineurs.
- ✓ Ils savent que les organes, tissus et cellules peuvent être donné de « son vivant », mais ils considèrent très majoritairement qu'aujourd'hui, un donneur d'organe doit nécessairement être inscrit sur un registre « de donneurs », alors que le consentement présumé est inscrit dans la loi depuis 1976 et a été rappelé dans la loi du 26 janvier 2016, mais que le registre des refus n'est ouvert que depuis le 1^{er} janvier 2017, registre qu'ils connaissent. Il y a un écueil clair, une incompréhension sur les éléments de lois, les conditions pour être donneur d'organes, les conditions pour s'y opposer. J'ai ainsi posé une question pratique concernant une situation de mort pour un jeune de 17 ans, dans un contexte qui les concernerait, et les réponses montrent des méconnaissances.

Il semble que les éléments de la loi bioéthique ne soient pas connus, or cette loi concerne chaque citoyen, mais peut être encore plus ces jeunes, qui sont susceptibles de faire appel aux techniques de procréation médicalement assistée, qui seront peut-être confronté dans leur vie à une situation appelant une décision médicale pour leurs proches ou pour eux-mêmes. De telles décisions seront d'autant mieux acceptées, minimisant ainsi la culpabilité ou le doute, si elles ont été réfléchies, en amont, en dehors d'un contexte émotionnel fort, s'ils sont clairement informés des lois et s'ils ont

eu l'occasion d'en parler, de débattre, de les confronter à leurs propres valeurs et à celles de la société.

- ✓ Les lycéens ont pris conscience que des informations leur manquaient sur le sujet du don d'organe, et ils montrent un intérêt pour discuter de ce sujet. Ils sont majoritairement favorables à des débats interdisciplinaires, au sein du lycée

Une fois le problème posé, les lycéens sont tous prêts à débattre. C'est à nous de leur donner des informations claires, de leur exposer les règles d'un débat éthique autour de ces évolutions de la société, car ils prendront alors conscience du rôle qu'ils ont à jouer, en tant que citoyen, dans l'évolution des lois, dans leur acceptation. Ainsi les élèves considérant que le débat autour de la loi est une question d'adulte ou de parlementaire (environ 10% du panel) pourront soit maintenir leur avis, soit appréhender leur pouvoir de réflexion, de décision, autour de ces sujets bioéthiques. Même si je n'ai pu recueillir que 251 réponses, sur les 1500 élèves contactés, les réponses étaient volontaires, sans aucune obligation. Le questionnaire a été distribué au début des vacances de février, je pense que les 251 réponses sont plutôt assez encourageantes sur l'intérêt des lycéens vis-à-vis des questions bioéthiques.

Les lycéens ont, je pense, besoin de s'emparer de ces questions, besoin d'en parler, le lycée est donc bien le terrain propice au débat bioéthique. Mais qu'en est-il des enseignants ?

1.2. Concernant les enseignants :

J'ai élaboré un questionnaire (Annexe 2) qui a été diffusé à l'ensemble des enseignants et personnels d'encadrement du lycée Descartes, mais aussi à l'ensemble des enseignants de philosophie de l'Académie de Lyon, via Monsieur Michel Nesme, Inspecteur Pédagogique Régional, et aux enseignants de S.V.T. et de philosophie dans toute la France, via un groupe de discussion d'un réseau social. Il s'agissait d'identifier les connaissances des enseignants autour de la bioéthique, leurs rencontres avec la bioéthique au cours de leurs parcours professionnels, mais aussi leurs éventuels besoins en formation.

J'ai obtenu 471 réponses. Cela semble peu, étant donné le nombre d'enseignants contactés. L'enthousiasme des enseignants (adultes) face à la bioéthique serait-il moins marqué que celui des lycéens ? Le constat est également tranché, les enseignants connaissent le terme de bioéthique et les domaines qui s'y rapportent, cependant, comme les lycéens, ils ne maîtrisent pas les éléments

de la loi encadrant le don d'organe en France et ils apportent, dans ce domaine, les mêmes réponses que les lycéens. Les enseignants expriment clairement un besoin de formation en bioéthique.

Les enseignants sont intéressés, ils sont conscients que les programmes scolaires peuvent être un socle de connaissance sur lequel pourraient s'appuyer les questions bioéthiques débattues, mais on constate l'absence de formation dans ce domaine, or les enseignants ne pourront s'investir dans l'organisation de débats bioéthiques que s'ils ont été formés au débat réglé et du questionnement éthique, et s'ils ont des connaissances solides sur les lois de bioéthiques. Lycéens et enseignants sont, de façon générale, intéressés, voire même enthousiastes. Cet enthousiasme n'est pas identifiable dans mes questionnaires, mais je relate ici, mon sentiment, quand j'ai pu discuter de cette idée de débat bioéthique avec des lycéens, ou avec des collègues enseignants. Alors qu'en est-il de la forme que peut prendre ce débat bioéthique ?

2. Le débat bioéthique en classe :

Il s'agit ici, de décrire le débat bioéthique organisé au lycée Descartes, dans le détail de la forme, puisqu'il s'agit d'identifier les éléments de situation propices à un débat bioéthique :

2.1 Description :

Avec Monsieur Guili, mon tuteur de terrain, j'ai donc organisé un débat bioéthique sur la procréation médicalement assistée (P.M.A) avec une classe de terminale S.T.L. Ce débat a eu lieu mi-février, en présence de Monsieur Guili et de 25 élèves, filles et garçons. Les connaissances scientifiques des techniques de P.M.A étaient connues des élèves, puisque Monsieur Guili venait de terminer cette partie du programme. Je disposais de 55 minutes.

J'ai préparé un diaporama (Annexe 3), support du débat, portant sur les éléments de loi sur la P.M.A. à partir du texte de loi de bioéthique de 2011 (26) et des propositions du C.C.N.E. énumérées dans l'avis 129 (27). Mon idée était d'exposer aux élèves les éléments de loi sur 4 thèmes, la P.M.A. pour toutes, l'autoconservation des gamètes, l'accès aux origines pour les enfants issus de P.M.A et la gestation pour autrui (G.P.A.), et pour chaque thème de débattre avec eux des questions éthiques soulevées par les éléments de la loi bioéthique 2011, afin de comprendre les propositions du C.C.N.E. sur l'évolution de ces éléments de loi ou leur maintien.

Les élèves étaient, bien entendu, avertis de mon intervention, ils se sont installés librement dans la salle de classe selon le plan suivant :

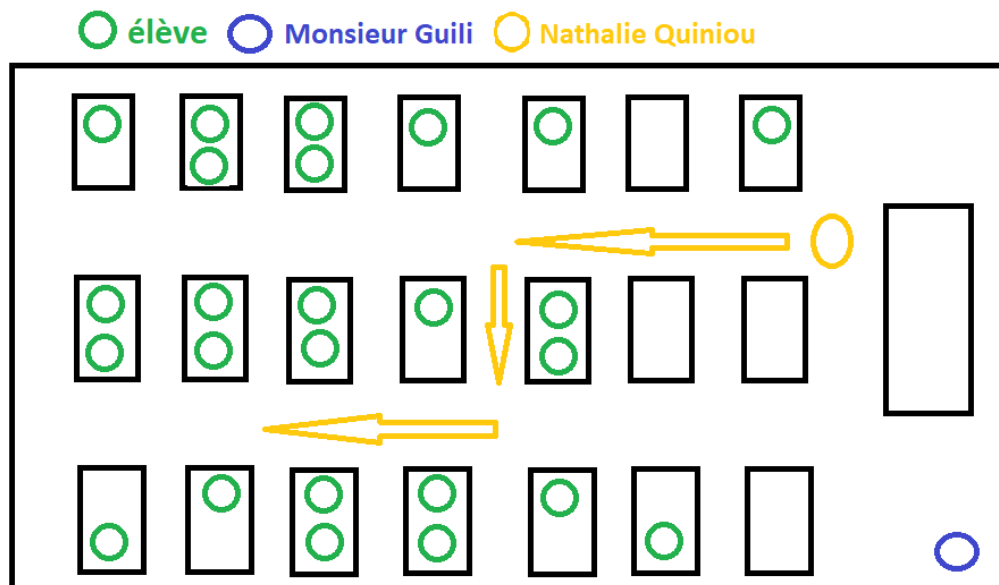


Figure 2 : Schéma représentant l'organisation de la salle de débat

Le débat étant soumis à des règles, voici celles que j'avais mis en place. La première, je me suis présentée en tant qu'enseignante et étudiante en D.I.U « Éthique en santé » puis j'ai précisé qu'il s'agissait pour moi, d'identifier les éléments qui permettraient la mise en place de débats bioéthique dans les lycées, et qu'ils participaient à une « expérience ». J'ai indiqué que j'étais là pour initier le débat par des questions éthiques. J'ai alors rappelé les éléments de vocabulaire, éthique, bioéthique, questionnement éthique et principes éthiques (Diapositive annexe 3). Ensuite, j'ai indiqué aux élèves qu'il s'agissait, ici, de débattre librement sur les éléments de la loi, que tous avaient droit à la parole, qu'en aucun cas un jugement ne serait porté sur leur opinion, mais qu'il fallait prendre soin, à chaque fois de présenter des arguments pour étayer cette opinion. Qu'il s'agissait de recueillir leurs opinions, et non la mienne, que je prendrai soin d'accorder la parole à tous ceux qui en exprimerait le besoin (en levant la main). Je me suis alors positionnée en « organisatrice -gestionnaire » du débat et je les positionnais en débatteurs, « Je » et « Tu » de l'intention éthique de Paul Ricoeur, tous libres de participer et d'exprimer leur valeur, sans aucune autorité ou pression ne pouvant suspendre cette liberté, répondant ainsi aux règles de la discussion éthique de Jurgen Habermas.

Je circulais dans la salle. Je pouvais diffuser mon diaporama, et pour chaque thématique le débat était initié par les rappels des éléments de la loi bioéthique de 2011 (26), les propositions du C.C.N.E. et une vidéo ou une émission radio rapportant des témoignages. Ainsi les éléments

appuyant le questionnement éthique étaient posés, et je pouvais préciser ma question (Diaporama annexe 3) et cela permettait aux élèves de s'appuyer sur des faits pour débattre. J'ai ajouté au diaporama, les éléments de langage propre au programme de philosophie de terminale S.T.L. pour permettre aux élèves de faire le lien avec leurs connaissances philosophiques. Il s'agissait d'appuyer sur la transversalité des concepts.

Si je prends pour exemple la gestation pour autrui (Diaporama annexe 3), j'ai rappelé aux « débatteurs » que la G.P.A. n'était pas autorisée en France et que la révision de la loi bioéthique ne prévoyait pas de revenir sur cette interdiction. J'ai alors posé la question éthique « Quels sont les problèmes éthiques posés par l'interdiction de la G.P.A en France ? ». Comme nous venions de débattre sur plusieurs questions éthiques, les principes éthiques, bienfaisance, autonomie, non malfaisance et justice, étaient bien présent dans leur esprit. Voici la synthèse des arguments et opinions issus du débat :

- ✓ Hypocrisie de la Justice qui autorise des adoptions d'enfants nés par GPA (adoption simple ou plénière)
- ✓ La décision d'une G.P.A nécessite d'introduire un individu non concerné par la naissance dans le jeu de la décision = la mère porteuse
- ✓ L'Autonomie de la décision de la mère porteuse est probablement altérée (pression émotionnelle, voire financière)
- ✓ Rupture du principe d'anonymat

Il ne s'agit que d'un exemple, le débat s'est enrichi au fur et à mesure de l'heure car la prise de parole a été plus facile pour les élèves, enthousiasmé par les thèmes sur la loi bioéthique. J'avais prévu trop de thèmes, mais quand est arrivé le sujet sur la G.P.A, le vocabulaire était plus clair dans leur esprit, leurs arguments plus étayés vis-à-vis des principes éthiques.

2.2 Analyse :

D'un point de vue général, l'ensemble des élèves a participé, même si tous les élèves n'ont pas pris la parole, je prenais soin de solliciter les élèves qui donnaient un avis, un peu « dans leur coin », et je leur demandais d'argumenter, ce qu'ils faisaient facilement. A l'issue, les élèves ont chacun de leur côté, complété un questionnaire (Annexe 4).

2.2.1. L'avis des « débatteurs » :

Il s'agissait de déterminer si la liberté d'expression de chacun avait été respectée. 72% des élèves indiquent qu'ils ont pu « exprimer leur propre opinion, même si elle était différente de celle des autres ». La participation de tous serait un idéal, mais même sans avoir été actifs à l'oral, les 28% qui n'ont pas pris la parole ont malgré tout « appris des choses » (92% des participants). Sans compter, que ne pas prendre la parole est, il va de soi, une liberté.

Il s'agissait également de déterminer si la réciprocité entre les intervenants, l'écoute de l'autre quelle que soit son opinion, était respectée. 88 % des élèves indiquent que leur « opinion n'a pas changé mais [qu'ils ont] entendus tous les arguments ».

Il s'agissait de prioriser le débat sur l'argumentation étayant les opinions. J'ai rappelé aux élèves cette règle primordiale du débat, en prenant soin de rappeler les concepts philosophiques au programme, convaincre et persuader, et en marquant la nuance entre ces deux concepts. Il semble que le message ait été entendu, non seulement, parce qu'au cours du débat, les arguments étaient présents, et que les élèves ont indiqué à 96% avoir compris que « l'essentiel était d'argumenter [leur] opinion ».

2.2.2. Mon analyse et celle du tuteur de terrain :

Au cours du débat, j'ai senti que ma posture n'était pas la bonne posture pour permettre une totale liberté des débatteurs. En effet, comme indiqué sur le schéma représentant la salle de classe, j'étais debout, alors que les élèves étaient assis, ma posture était une posture d'enseignante, et donc une posture qui suggérait une hiérarchie, ce qui, ne peut pas être propice à une totale liberté d'opinion. Monsieur Vincent Guili m'a immédiatement fait la remarque à l'issue du débat. C'était, à posteriori, évident, j'avais gardé ma posture d'enseignante. Même si, d'après le questionnaire et le partage vécu avec les élèves, il y a eu débat d'idée, argumentation, et expression de valeurs différentes, la posture de l'animateur du débat est essentielle et je proposerai donc, en dernière partie, une posture plus adaptée.

Dans la même posture d'enseignante, j'ai voulu associer à ce débat, des connaissances, et mon diaporama était beaucoup trop chargé pour un débat de 55 minutes, ce qui a nécessairement limité les échanges. Autant j'étais convaincu du bienfondé de ce diaporama en amont, autant, a

posteriori, je me suis rendu compte de mon erreur dès le début de la mise en situation. Mon tuteur était d'accord avec cette remarque. J'aurai dû n'aborder qu'un seul thème, la G.P.A par exemple, et pour initier le débat, ne diffuser que le témoignage de la jeune fille de 17ans issue de G.P.A, indiquer que la G.P.A. était interdite en France, et poser une seule question éthique : «
Pouvons-nous autoriser la G.P.A. en France ? ». J'aurai alors apporté aux débatteurs des éléments de réponse, législatives ou scientifiques, à leur demande, et j'aurai laissé le temps nécessaire au débat libre d'idées argumentées.

La forme de ce débat n'était pas une forme adaptée, mais j'ai pu appréhender les éléments de posture et de forme à modifier, j'ai pris conscience que mes réflexes d'enseignantes n'étaient, dans ce cas, pas adaptés, et je pense qu'il fallait que je sois dans cette situation pour comprendre que **si un enseignant peut animer les débats éthiques, il devra se défaire de ses postures réflexes**. J'espérai retourner au lycée pour lancer un autre débat et ainsi tester une autre posture et une forme plus épurée. Mais les circonstances sanitaires qui ont conduit au confinement, puis aux mesures de sécurité pour l'accueil des lycéens ont obligé Monsieur Dupraz, proviseur du lycée, à me refuser l'accès à l'établissement. Malgré cet imprévu dans ma méthodologie, je vais proposer, à travers une discussion, des éléments concrets pour organiser des débats bioéthiques dans les lycées.

Partie 3

Le comité consultatif national d'éthique (C.C.N.E.) a préconisé dès sa création, le développement d'une « *formation intellectuelle à la réflexion et aux choix éthiques [...] aussi bien dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement universitaire.* » (16). Si cette formation est aujourd'hui en place dans l'enseignement supérieur, est-elle possible dans le cadre institutionnalisé de l'enseignement secondaire ? Selon Karine Demuth-Labouze « *Le contraste entre la dynamique à l'œuvre dans l'enseignement supérieur et son absence dans l'enseignement secondaire révèle l'existence d'aspects problématiques spécifiques au développement d'une éducation à l'éthique dans le secondaire.* » (16)

1. Le débat éthique peut-il s'appuyer sur le cadre éducatif du lycée 2021 :

Il s'agit, tout d'abord, d'identifier un cadre institutionnalisé dans l'organisation éducative du lycée 2021, dans lequel on pourrait inscrire l'éducation au débat éthique. Je me suis appuyée sur des publications de Karine Demuth-Labouze, maîtresse de conférences en biochimie et éthique au département de recherche en éthique à l'Université Paris-Sud-Paris-Saclay, qui a effectué des recherches sur l'Education à l'éthique dans l'enseignement secondaire et a publié ses résultats de recherche dans un article « *Education à l'éthique. De la préconisation à la formation.* » (16). Elle liste les cadres de l'enseignement secondaire au lycée propices à l'éducation à l'éthique :

✓ Les Travaux Personnels Encadrés (T.P.E) ont été mis en place depuis 2000, obligatoires pour tous les élèves de section générale, à raison de deux heures hebdomadaires. Il s'agissait, pour l'élève, d'effectuer un travail en groupe, transdisciplinaire sur un thème choisi parmi ceux définis nationalement et réactualisés tous les deux ans. Ce travail était encadré par des enseignants. Les T.P.E. auraient pu être propice à la mise en place de débat éthiques ou bioéthiques, mais plusieurs limites s'opposent à une généralisation du débat éthique dans le cadre des T.P.E :

- Tout d'abord, les élèves sont libres de choisir le sujet et leur axe de réflexion sur ce sujet, dans les thèmes proposés par le Ministère, et n'ont pas d'obligation à utiliser un support de type débat.
- Ce cadre n'est pas disponible pour les sections technologiques et professionnelles.
- Ensuite, les T.P.E ne sont pas reconduits dans la réforme des programmes du lycée, effective depuis cette année.

✓ L'Accompagnement Personnalisé (A.P) (28) a été mise en place depuis 2010 pour les élèves de seconde, première et terminale, dans les sections générales, technologiques et professionnelles, obligatoire pour tous à raison de soixante-douze heures annuelles soit deux cent dix heures pour l'ensemble de la scolarité au lycée. Le cadre est défini par le Ministère et l'A.P a trois objectifs : « *apporter un soutien aux élèves, leur permettre d'approfondir leurs connaissances, les accompagner dans leur projet d'orientation* » (28). Certes le débat éthique pourrait s'inscrire dans un approfondissement des connaissances, le débat éthique serait alors un outil pour approfondir un savoir-faire, débattre dans une intention éthique. Mais la limite est ici évidente, tous les élèves ne pourront pas accéder à la participation aux débats éthiques car certains d'entre eux ont, en priorité, un besoin de soutien pour acquérir les compétences inscrites dans les programmes d'éducation. De plus, les heures consacrées à l'A.P. sont moins importantes qu'auparavant, et les objectifs sont discutés selon les établissements, les classes, les problèmes rencontrés, donc le contenu des A.P. devient très personnalisé, ce qui son objectif, bien sûr, mais ce qui ne correspond pas à notre attente d'un débat éthique par tous, de façon uniforme.

✓ L'éducation morale et civique (E.M.C) (29) a remplacé en 2015, l'instruction civique et morale, enseignement qui est mis en œuvre de l'école au lycée, obligatoire pour tous les élèves des sections générales, technologiques et professionnelles à raison de dix-huit heures annuelles.

« L'E.M.C doit transmettre un socle de valeurs communes : la dignité, la liberté, l'égalité, la solidarité, la laïcité, l'esprit de justice, le respect de la personne, l'égalité entre les femmes et les hommes, la tolérance et l'absence de toute forme de discrimination. Il doit développer le sens moral et l'esprit critique et permettre à l'élève d'apprendre à adopter un comportement réfléchi. Il prépare à l'exercice de la citoyenneté et sensibilise à la responsabilité individuelle et collective. » (29)

Autant dire que l'E.M.C semble être le cadre idéal, dans lequel on pourrait inscrire, de façon officielle, le débat éthique (ou bioéthique). En effet, l'E.M.C, à l'école élémentaire et au collège, permettrait la sensibilisation à l'éthique avec la transmission d'un « *socle de valeurs communes* » (30), permettant ainsi de construire le « Il » indispensable dans l'intention éthique, puis au lycée, on introduirait l'éducation au débat éthique permettant de « *développer le sens moral et l'esprit critique [...] et [de préparer le lycéen] à l'exercice de la citoyenneté* » (30). Mais je vois une limite à l'utilisation de l'E.M.C. comme cadre institutionnel : L'E.M.C est une discipline évaluée. Or, je pense que l'éducation au débat éthique doit se désolidariser des enseignements évalués, pour offrir aux lycéens la plus grande liberté d'expression.

✓ L'enseignement d'humanités, littérature et philosophie, proposé dans la réforme du baccalauréat 2021, peut être un cadre propice au débat éthique. En effet cet enseignement

« s'adresse à tous les élèves désireux d'acquérir une culture humaniste qui leur permettra de réfléchir sur les questions contemporaines dans une perspective élargie [...] en prise directe sur un certain nombre d'enjeux de société, cette formation constituera un précieux apport pour des études axées sur les sciences, les arts et les lettres, la philosophie, le droit, l'économie et la gestion, les sciences politiques, la médecine et les professions de santé » (30)

Le débat éthique s'intégrerait pleinement dans cet enseignement, mais il s'agit d'un enseignement de spécialité, c'est-à-dire qu'il est réservé aux lycéens qui auront choisi cet enseignement en première générale et/ou en terminale générale. Ce cadre n'est donc pas ouvert à tous, en particulier il n'est pas disponible pour les lycéens en section technologique ou professionnelle.

L'E.M.C. pourrait être un cadre d'enseignement sur lequel l'éducation au débat éthique aurait pu s'appuyer, si certaines limites étaient levées, car il est ouvert à tous les lycéens, durant toute leur scolarité.

2. Les limites à lever pour envisager une éducation au débat éthique au lycée :

2.1. Dépasser la norme de l'évaluation :

L'E.M.C serait donc un cadre propice au développement du débat éthique mais il faudrait, tout en maintenant les objectifs qui le définissent, sortir de l'évaluation pour arriver à une éducation citoyenne non normative. Même si selon les directives ministérielles concernant l'évaluation en E.M.C, il est dit qu'elle doit être *« de nature essentiellement formative et positive, elle ne peut donc pas prendre d'emblée, dans un contexte pédagogique d'apprentissage, la forme d'une évaluation sommative » (29)*, ce qui indique clairement une approche très formative de l'E.M.C., cela n'exclut pas une évaluation sommative. De plus dans le cadre de la réforme du baccalauréat 2021, l'évaluation sommative en E.M.C. semble acquise dans le cadre du contrôle continu. Dans ce contexte, comment répondre aux règles de la discussion éthiques rappelées dans ma première partie, qui selon Jurgen Habermas et Paul Ricoeur, placent la liberté de chacun à exprimer ses valeurs lors de la discussion comme un droit inaltérable, si on évalue le

lycéen. Il sera alors placé dans sa posture habituelle d'apprenant, devant répondre à des normes, alors même que le débat éthique devrait lui permettre de remettre en cause ses normes, de les faire évoluer ou de les conforter, en toute liberté.

Il faudrait donc placer le lycéen dans une toute autre posture, celle du futur citoyen capable de s'inscrire dans une démocratie participative, et en cela, il apparaît évident qu'une notation de sa « performance » est impossible, sur quels critères pourrait-elle être fondée ?

- Des critères quantitatifs comme la quantité d'arguments et d'opinions données face la question éthique posée ? Evidemment non, puisque la liberté du débatteur est aussi de ne pas débattre, et simplement d'écouter l'autre. Pour preuve, lors du débat organisé au lycée, un des élèves dans le questionnaire m'a indiqué qu'il n'avait pas participé volontairement, sous-entendu, qu'il avait librement décidé de ne pas donner son opinion.

- Des critères qualitatifs qui prioriseraient telle ou telle valeur exprimée par le lycéen ? Bien sûr que non, lors du débat organisé au lycée, un élève a présenté des arguments en défaveur de l'autorisation accordée aux femmes homosexuelles d'accéder à la P.M.A, alors qu'un autre y était favorable. Ces deux opinions argumentées sont libres, légitimes, et répondent au principe éthique d'autonomie de pensée.

Ne pas évaluer, ni de façon normative, ni de façon formative, ne pas vérifier que les élèves aient « retenu », « compris », « acquis telle ou telle compétence ». En effet tout cela est déjà bien organisé dans les programmes et bien maîtrisé, sur le terrain, par les enseignants dans toutes les disciplines. Pourquoi ne pas miser sur la singularité de chacun qui pourra faire germer des réflexions éthiques au moment du débat, en seconde ou en terminale, et sur celui ou celle qui aura gardé cette graine en lui, et qui la laissera germer plus tard, dans un autre contexte. Ne peut-on pas éduquer sans évaluer ?

De plus, « *La notation participe ainsi à un processus de légitimation d'un ordre social* » (31) selon Charles Hadji, professeur émérite en sciences de l'éducation à l'université de Grenoble Alpes, ce qui s'oppose aux principes éthiques de justice et de bienveillance. On ouvre ici le débat éthique de la notation à l'école. Selon Charles Hadji, il faut « *poser explicitement la question des finalités légitimes de l'évaluation scolaire : trier et sélectionner les meilleurs ou bien aider et accompagner tous les élèves dans leur développement ?* » (31). Pour ce qui est de l'éducation au débat éthique, je pense que tout le monde sera d'accord pour définir sa « *finalité légitime* » comme une aide et un accompagnement vers la citoyenneté pleine et entière.

Il s'agirait donc de **proposer une éducation au débat éthique au lycée, dans un cadre formel**, défini par des **objectifs**, un **volume horaire** et des **conditions d'encadrement institutionnalisés**, mais **sans aucune évaluation normative**, une pratique nouvelle qui pourrait s'accompagner d'une recherche pédagogique pour construire **une grille d'évaluation de compétence, au service de l'élève**, libre de peur et de pression. En attendant, une remarque positive sur l'implication de tel ou tel élève au sein des débats éthiques, au cours de sa scolarité, pourrait être mentionnée dans le livret scolaire.

2.2. Ne plus se contenter des initiatives individuelles remarquables mais insuffisantes pour offrir à tous la même éducation au débat éthique :

Selon Karine Demuth-Labouze, « *Si [les T.P.E et l'E.M.C] offrent aux enseignants la possibilité d'initier les élèves au questionnement éthique, peu s'en emparent* » (16). Quelques dizaines d'établissements participent aux journées des lycéens organisées par le CCNE, quelques 2500 lycéens de la région Auvergne - Rhône-Alpes ont participé en 2018-2019 aux débats citoyens organisés dans la région (32) depuis 2013, soit 0.8% des lycéens de la région. Autant dire que ces démarches sont entièrement dépendantes de la motivation de l'enseignant et du personnel de direction, qui sont bien entendu à féliciter et à encourager, mais qui ne peuvent pas suffire à offrir à tous les lycéens une éducation au débat éthique. Dans de nombreux lycées et collèges, à l'initiative des enseignants et avec le soutien de la direction, des débats sont organisés, ils existent, et sont systématiquement plébiscités par les élèves, mais l'expérience ne perdure que si l'enseignant est maintenu dans le poste, les moyens en heures sont renouvelés, et cette offre n'est disponible que pour un groupe d'élèves volontaires souvent. Au lycée Descartes, ce sont les ateliers curieux qui « *proposent aux élèves un laboratoire de réflexion et de rencontre pour stimuler leur inventivité au contact de créateurs. Héritiers du dispositif des Cafés de l'éducation, ils relancent la pratique du dialogue libre avec les aînés* » (33) gérés par Nathalie Biessy, professeur de philosophie. Toutes ces initiatives sont à saluer et à encourager, mais elles restent insuffisantes pour répondre à notre problématique.

Plusieurs freins à la généralisation de l'éducation au débat éthique sont identifiables.

- ✓ Même si l'E.M.C offre un cadre propice au questionnement éthique, ses limites ont été évoquées.
- ✓ Une absence de formation des enseignants à l'éthique. Selon Karine Demuth

Labouze « *en l'absence de formation institutionnelle, les équipes pédagogiques ne sont pas véritablement en mesure de former les élèves à cette procédure de questionnement* » (16). Il faudrait offrir aux enseignants une formation à l'éthique.

✓ Des programmes d'enseignement dans lesquels apparaissent des éléments éthiques comme en Sciences de la vie et de la Terre où on lit qu'il faut développer chez l'élève une « *conscience des implications éthiques de certains progrès scientifiques* » mais avec quelles connaissances éthiques l'enseignant peut-il mettre une telle démarche en œuvre s'il n'est pas formé ?

✓ Une culture de l'enseignement vertical et cloisonné, qui persiste encore malgré les préconisations des programmes scolaires depuis 2000 qui encouragent la pluridisciplinarité, à travers la mise en place des T.P.E ou le rappel systématique, au sein des programmes, des liens interdisciplinaires possibles pour chaque notion abordée.

✓ Une culture de l'écrit, alors que l'oral est une compétence à acquérir, indispensable dans la vie professionnelle. D'ailleurs le nouveau programme du lycée prévoit une épreuve du « grand oral » au baccalauréat 2021 « *Cette épreuve a été conçue pour permettre au candidat de montrer sa capacité à prendre la parole en public de façon claire et convaincante. Elle lui permettra aussi d'utiliser les connaissances liées à ses spécialités pour démontrer ses capacités argumentatives et la maturité de son projet de poursuite d'études, voire professionnel* » (34)

En levant ces freins, une éducation au débat éthique serait possible pour tous. Je vais donc tenter de faire des propositions pour répondre à ma problématique.

3. Propositions de mise en place d'une éducation au débat éthique au lycée :

La réforme du baccalauréat général a plusieurs objectifs. L'un d'eux est de « *stimuler la créativité des élèves et leur capacité à construire des raisonnements rigoureux, à exercer leur esprit critique, à consolider leur formation civique pour devenir des citoyens responsables et libres, conscients de leurs droits mais aussi de leurs devoirs. Les programmes encouragent les élèves à comprendre les conditions de leur émancipation intellectuelle, sociale et politique* » (35).

Voilà l'occasion d'inscrire l'éducation au débat éthique dans les programmes du lycée. Le placer comme un outil d'éducation à part entière, lui donnant alors une place singulière :

✓ avec un volume horaire d'une heure mensuelle par exemple, en

seconde, première et terminale qui devra prendre sa place dans l'emploi du temps élève. Cela permettrait de construire une réelle éducation du débat (108h pour 3 ans de lycée) sans léser les enseignements déjà inscrits dans la formation des lycéens.

✓ un cadre présentant les objectifs attendus et les compétences élèves à développer (Annexe 5)

Cette éducation pourrait être dispensée par les espaces de réflexion éthique régionaux et interrégionaux qui interviendraient auprès des lycéens. En effet, Karine Demuth-Labouze nous rappelle qu'« *une implication des espaces éthiques régionaux et interrégionaux dans l'éducation des futurs citoyens à l'éthique s'inscrirait par ailleurs dans leur mission de diffusion d'une culture de réflexion éthique telle que définie dans l'arrêté du 4 janvier 2012 relatif à la constitution, à la composition et au fonctionnement des espaces de réflexion éthique régionaux et interrégionaux* » (16). Certaines interventions auprès des lycéens ont eu lieu, mais il s'agirait de pérenniser ces interventions et de les généraliser à tout le territoire d'éduquer les jeunes lycéens plus que de les sensibiliser. Dans cette proposition, il y a une limite, la disponibilité des intervenants des espaces de réflexion éthique, qui assurent déjà de multiples missions.

Une autre proposition serait de former des enseignants au débat éthique, ils pourraient alors prendre en charge cette éducation. Dans ce cas, d'autres éléments doivent s'ajouter pour que l'éducation au débat éthique prenne toute sa place :

- ✓ des règles communes à tous les débats organisés (Annexe 6)
- ✓ un volume horaire annuel inscrit dans la « ventilation de service » de

l'enseignant.

Mais dans cette proposition, il va de soi que des formations doivent être mise à disposition des enseignants, au cours de leur formation initiale ou de leur formation continue. Cette formation devra être inscrite au plan annuel de formation et pourrait être dispensée par les espaces de réflexion éthique régionaux et interrégionaux.

Mais on pourrait également envisager la possibilité de former plusieurs personnes ressources de l'établissement, enseignants, personnel d'encadrement, personnel de santé. Cette proposition apporterait un pluralisme enrichissant, développerait une cohésion forte entre les différents intervenant au sein du lycée, une diversité de formations initiales de chacun, des regards différents sur les élèves, la possibilité de multiplier les personnes volontaires et ainsi d'établir dans chaque lycée un groupe des « personnes ressources ». Pour les lycéens ce serait la possibilité de découvrir leur proviseur, leur proviseur adjoint, leur conseiller principal d'éducation, leur assistant éducatif (surveillant), leur infirmière scolaire sous un autre jour. Dans

ce cas, la formation se ferait sur un modèle plus spécifique. C'est par exemple ce qui se passe pour l'espace éthique Ile de France qui organise des rencontres entre les enseignants du lycée Pierre-Gilles de Gennes de Paris, ayant choisi de mener avec leurs élèves une réflexion éthique sur le thème des dons d'organes avec différents acteurs de santé. La méthodologie (36) comprend un atelier pour former les enseignants à la réflexion éthique (dans ma proposition, elle serait également ouverte au personnel d'encadrement), une conférence-forum avec des acteurs de terrain sur une thématique bioéthique spécifique. Cette formation d'une ou deux journées serait efficace pour former une personne ressource pour une thématique de débat. Ainsi dans un lycée, plusieurs personnes constitueraient un groupe « Débat éthique » avec la possibilité de reproduire chaque débat bioéthique pour plusieurs groupes d'élèves. La synthèse des discussions serait alors plus aisée, à l'échelle de l'établissement.

C'est cette dernière proposition qui me tient le plus à cœur. Non seulement elle me paraît plus simple et plus rapide à mettre en œuvre, puisque **la formation de la « personne ressource »** ne serait que d'un ou deux jours, mais surtout elle permet d'aboutir à un **pluralisme** essentiel à la réflexion éthique, permettrait enfin, de **mettre l'éthique au cœur de l'enseignement**, ajouterai à la cohésion si essentielle. Dans cette option, **les espaces de réflexion éthiques seraient des partenaires privilégiés** qui pourraient partager toute leur compétence en offrant des formations d'une journée sur des thématiques variées.

Conclusion

Voilà un travail qui s'achève. Il a nécessité du temps, certes, mais un temps propice à la recherche, au questionnement, à la proposition. Je suis heureuse, non seulement de rédiger ces dernières pages, bien sûr, mais surtout j'ai le sentiment d'avoir abouti à une réflexion, pas complètement aboutie, car une réflexion n'est jamais aboutie, mais satisfaisante dans la situation particulière que nous avons connue.

Institutionnaliser le débat éthique au lycée général, technologique et professionnel serait donc un outil pertinent pour **amorcer le cercle vertueux de la réflexion éthique**, pour éduquer les futurs citoyens à l'intérêt du débat d'idées pour s'inscrire dans une démocratie participative. Il s'agirait donc d'inscrire le débat bioéthique dans la répartition horaire du lycée, au même titre qu'un enseignement évalué. Une concertation entre les inspecteurs pédagogiques et les responsables des espaces éthiques de réflexion permettrait de **mettre en place des formations pour constituer un groupe de « personnes ressources » dans chaque lycée**, groupe diversifié, muable. Une réelle offre de formation et une place dans le programme du lycée constituent les éléments essentiels à la mise en place d'une éducation au débat éthique pour tous. L'Éthique est inscrite dans les programmes pour nos élèves, mais le questionnement éthique doit faire partie de la vie du lycéen, au cours des trois années de vie lycéenne, il doit rencontrer l'autre, débattre, apprendre ce qu'est réellement un débat éthique. L'adulte qui quittera le lycée aura, j'en suis convaincue, ressenti, comme moi, au cours de cette formation, une sensation d'être différent, de penser autrement, de se questionner autrement, pour lui mais aussi pour l'autre. Ce débat éthique serait également un outil sur lequel les enseignants pourront s'appuyer pour prolonger leur enseignement disciplinaire. Bien sûr, j'ai conscience de l'ambition de ce projet et je veux croire en sa faisabilité. Cela existe, un peu partout en France, grâce à des enseignants, des directeurs, des principaux, des proviseurs d'établissements, et des espaces éthiques dévoués, mais cela n'existe pas partout en France, et l'accueil éthique, l'inégalité de répartition de l'offre, n'est-il pas là ? J'espère pouvoir poursuivre cette démarche du débat éthique à mon niveau, ne serait-ce que pour répondre à cette envie que cette formation a fait naître en moi. J'aimerais organiser des débats bioéthiques pour les élèves infirmiers militaires, les aspirants officiers médecins et pharmaciens, avec le soutien de ma hiérarchie sa participation.

Selon Eirick Prairat, professeur de sciences de l'éducation à l'Université de Lorraine et chercheur associé au Groupe de recherche sur l'éducation éthique et l'éthique de l'éducation de

l'Université du Québec à Montréal, « *La formation éthique et déontologique des enseignants va devenir dans les prochaines années un enjeu majeur* » (37). Cette parole résonne aujourd'hui pour moi comme une évidence. Evidance qui s'est révélée au cours des heures d'enseignement au sein du D.I.U, face à tous ces collègues étudiants, issus de la santé et du domaine social, face à ces intervenants, soignants, historiens, philosophes, j'ai réalisé, qu'à aucun moment au cours de ma formation à l'institut universitaire de formation des maîtres, I.U.F.M. ou au cours de mon parcours professionnel dans l'éducation nationale (collège puis lycée), je n'avais ne serait-ce qu'entendu parler d'éthique. Certes j'étais à l'I.U.F.M. en 1995, et l'émergence des idées éthiques a eu lieu dans les années 2000, mais j'aurai pu les croiser au cours de mon parcours d'enseignante, ne serait-ce que dans mes recherches annuelles de formation pédagogique. Qu'en est-il aujourd'hui de l'éthique on sein de l'institution éducative.

Eirick Prairat nous rappelle qu'« *un monde s'achève* » (37), celui des professeurs du secondaire qui, jusqu'au milieu du XXème siècle était

« une corporation peu nombreuse qui bénéficiait de l'accord qui régnait entre l'institution scolaire et la société dans son ensemble. L'école était perçue comme un puissant levier de promotion sociale et la culture que l'on y dispensait était fortement valorisée. [...] Hors de l'école, on faisait crédit au professeur qui représentait une certaine grandeur en incarnant des valeurs unanimement reconnues. [...] C'était le temps de l'évidence éthique. » (37)

Mais aujourd'hui, tout est différent. Cette mystification de l'enseignant omniscient, relai des savoirs et des savoirs-être, n'est plus. L'élève d'aujourd'hui s'est émancipé, il révèle ses pensées, ses valeurs, au sein des discussions familiales, sur les réseaux sociaux, avec ses amis, au sein de la classe. C'est un futur citoyen en construction. Pour Eirick Prairat « *L'éthique n'est pas un adjuvant, « un en-plus », c'est la trame même du travail éducatif* » (37), au même titre qu'en santé, Yvez Zerbib et Marc Chamelière nous ont expliqué lors d'une conférence, que nous étions passés d'une relation de soin basée sur le modèle paternaliste à un modèle délibératif, n'est-il pas envisageable que la relation enseignant-élève mute. Les bénéfices aujourd'hui inconstatables pour le soignant et le soigné de l'évolution de la relation de soin, ne seraient-ils pas tout aussi importants pour le système éducatif ? Même si dans la circulaire du 29 mai 1997 relative à la « mission du professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel » (38), détaille la « nouvelle déontologie de l'enseignant » (38), il s'agit ici d'énoncer les devoirs et obligations de l'enseignant, mais l'Éthique dans l'éducation permettrait de penser la bonne éducation, la réfléchir dans chaque situation de classe, ou d'interclasse, face à chaque singularité.

Références bibliographiques

1. Présentation du comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé | Comité Consultatif National d'Éthique [Internet]. [cité 10 juill 2020]. Disponible à: <https://www.ccne-ethique.fr/fr/pages/presentation-du-comite-consultatif-national-dethique-pour-les-sciences-de-la-vie-et-de-la>
2. Conférence « L'Éthique au quotidien » Alain Petit , Philosophe – Formation DIU « sciences et éthique »
3. Roegiers X. Chapitre 1. Les actions d'éducation ou de formation. Pédagogies en développement. 2007 ;19-50.
4. Universalis E. ÉTHIQUE [Internet]. Encyclopædia Universalis. [cité 21 déc 2019]. Disponible à: <http://www.universalis.fr/encyclopedie/ethique/>
5. Spranzi, Marta. Éthique clinique : une démarche fondée sur le conflit de valeurs [Internet]. [cité 8 juill 2020]. Disponible à: <https://www.larevuedupraticien.fr/article/ethique-clinique-une-demarche-fondee-sur-le-conflit-de-valeurs>
6. France Culture. Matière à penser. 16 Septembre 2019
7. Jaffro L. Habermas et le sujet de la discussion. Cites. 2001 ; n° 5(1) :71-85.
8. Viala A. Le positivisme juridique : Kelsen et l'héritage kantien. Revue interdisciplinaire d'études juridiques. 2011 ; Volume 67(2):95-117.
9. Jürgen Habermas, Morale et communication. Conscience morale et activité communicationnelle, Cerf, Paris, 1986, p. 88
10. Conférence « Qu'est-ce qu'une question éthique », Gérard Guieze, Philosophe – Formation D.I.U. « Éthique en santé »
11. CNDP - Commission nationale du débat public | Vous donner la parole et la faire entendre. [Internet]
12. Le grand débat national [Internet]. Gouvernement.fr. [cité 16 juill 2020]. Disponible à: <https://www.gouvernement.fr/le-grand-debat-national>
13. Boisvert Y. Leçon d'éthique publique. Sante Publique. 1 déc 2008;Vol. 20(4):313-25.
14. Zemor P. Développer en France une culture du débat public | Cairn.info [Internet]. [cité 22 juill 2020]. Disponible à: <https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2015-4-page-1101.htm>
15. Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture. 2015-372 mars 31, 2015.

16. Labouze K. Éducation à l'éthique. De la préconisation à la formation [Internet]. *Traité de bioéthique*. ERES; 2018 [cité 7 juill 2020]. Disponible à: <https://www.cairn.info/traité-de-bioéthique-iv--9782749260839-page-153.htm>
17. Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.
18. LOI no 94-654 du 29 juillet 1994 relative au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, à l'assistance médicale à la procréation et au diagnostic prénatal. 94-654 juill 29, 1994.
19. Svandra P. Repenser l'éthique avec Paul Ricœur. *Recherche en soins infirmiers*. 19 avr 2016 ; N° 124(1):19-27.
20. Résumé du rapport de synthèse du Comité consultatif national d'éthique et Opinion du Comité- juin 2018 – <https://Citoyenetatsgénérauxdelabioéthique.fr>
21. Population française 2019 – Insee - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381474>
22. Comité consultatif national d'éthique. *La bioéthique, pour quoi faire ?* [internet]. Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France ; 2013. 352p. (Hors collection). Disponible sur : <https://www.cairn.info/la-bioéthique-pour-quoi-faire--9782130619062.htm>
23. Programme de SVT de seconde générale et technologique [Internet]. [cité 20 déc 2019]. Disponible sur: https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/00/8/spe647_annexe_1063008.pdf
Programmes et ressources - voies générale et technologique - Enseignement Scientifique - Bac 2021 - Éduscol [Internet]. [cité 20 déc 2019]. Disponible sur: <https://eduscol.education.fr/cid143130/enseignement-scientifique-bac-2021.html>
24. Bulletin officiel du n°25 du 19 juin 2003 - MENE0301199A [Internet]. [cité 20 déc 2019]. Disponible sur: <https://www.education.gouv.fr/bo/2003/25/MENE0301199A.htm>
25. LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé. 2016-41 janv 26, 2016.
26. LOI n° 2011-814 du 7 juillet 2011 relative à la bioéthique. 2011-814 juill 7, 2011.
27. Comité Consultatif National d'Éthique [Internet]. [cité 22 juill 2020]. Disponible à: <https://www.ccne-ethique.fr/fr/actualites/lavis-129-contribution-du-ccne-la-revision-de-la-loi-de-bioéthique-est-en-ligne>
28. Les dispositifs d'accompagnement pour les lycéens [Internet]. Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. [cité 23 juill 2020]. Disponible à: <https://www.education.gouv.fr/les-dispositifs-d-accompagnement-pour-les-lyceens-4610>
29. L'enseignement moral et civique (EMC) au Bulletin officiel spécial du 25 juin 2015 [Internet]. Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. [cité 23 juill 2020]. Disponible à: <https://www.education.gouv.fr/l-enseignement-moral-et-civique-emc-au-bulletin-officiel-special-du-25-juin-2015-5747>

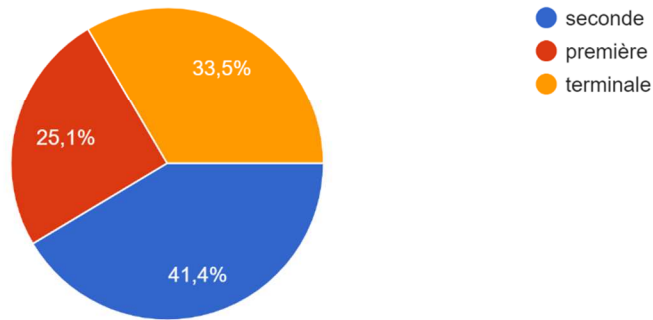
30. Programme d'enseignement de spécialité d'humanités, littérature et philosophie de la classe de première de la voie générale [Internet]. Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. [cité 25 juill 2020]. Disponible à: <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Special1/MENE1901578A.htm>
31. Hadji C. Sortir du faux débat sur les notes à l'école. 2016;3.
32. Boulay F. DAAC Rectorat de Lyon [Internet]. DAAC Rectorat de Lyon; [cité 23 juill 2020]. Disponible à: <http://www2.ac-lyon.fr/services/daac/index.php>
33. Blog - Saison 2017-2018 - Lycée René Descartes [Internet]. [cité 24 juill 2020]. Disponible à: <https://rene-descartes.ent.auvergnerhonealpes.fr/vie-du-lycee/les-ateliers-curieux/saison-2017-2018/>
34. Baccalauréat 2021 - épreuve du Grand oral : permettre aux élèves de travailler une compétence indispensable à leur réussite [Internet]. Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. [cité 28 juill 2020]. Disponible à: <https://www.education.gouv.fr/baccalaureat-2021-epreuve-du-grand-oral-permettre-aux-eleves-de-travailler-une-competence-89576>
35. Les programmes du lycée général et technologique [Internet]. Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. [cité 25 juill 2020]. Disponible à: <https://www.education.gouv.fr/les-programmes-du-lycee-general-et-technologique-9812>
36. Thématique traitée avec les lycéens : le don d'organes | Espace éthique/Ile-de-France [Internet]. [cité 25 juill 2020]. Disponible à: <https://www.espace-ethique.org//thematique-traitee-avec-les-lyceens-le-don-dorganes>
37. Prairat E. La formation éthique et déontologique des enseignants : un enjeu pour demain. 2010;5.
38. Galichet F. Ethique et déontologie de l'enseignement. :11.

Annexe 1

Questionnaire diffusé auprès des lycéens Novembre 2019 251 réponses

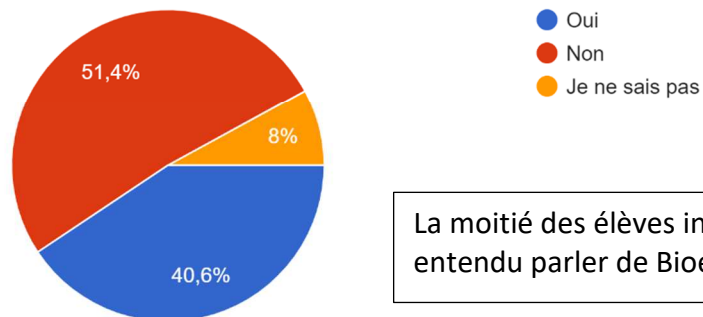
Vous êtes un élève de:

251 réponses



Avez-vous déjà entendu parlé de Bioéthique?

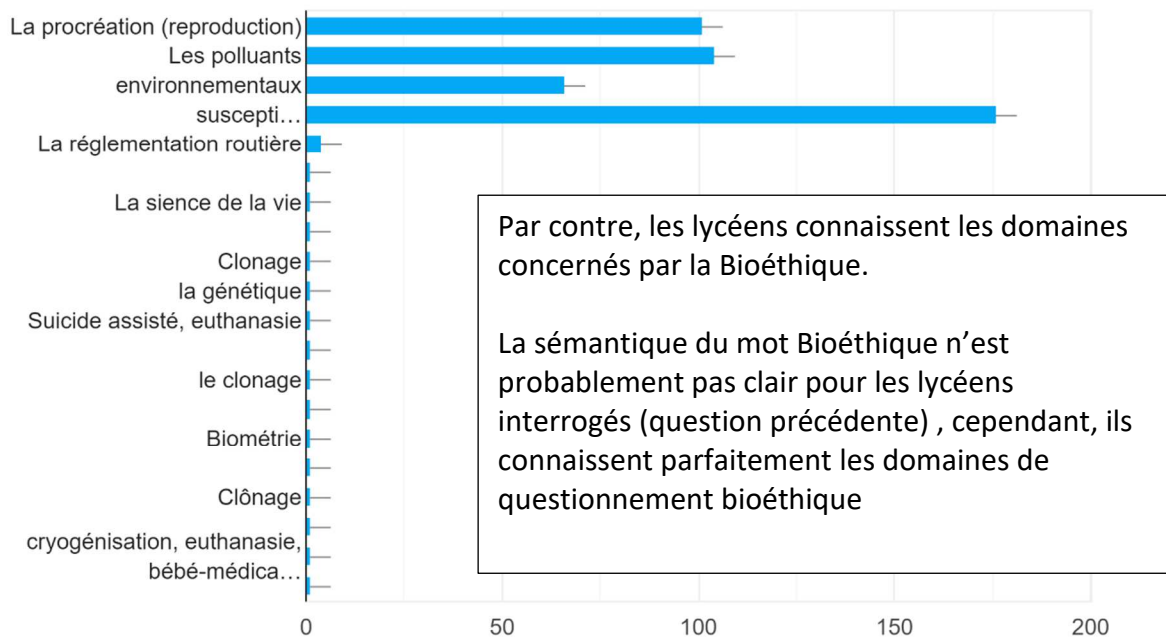
251 réponses



La moitié des élèves interrogés n'ont jamais entendu parler de Bioéthique

Pour vous, la Bioéthique concernerait les domaines suivants :

243 réponses

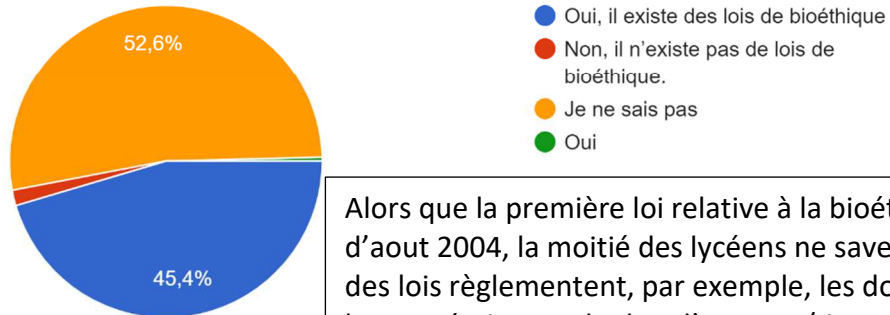


Pour vous, la Bioéthique concernerait les domaines suivants :

- La procréation (reproduction)
- La neurosciences (Science explorant le fonctionnement du cerveau)
- Les polluants environnementaux susceptibles d'altérer la santé
- Les dons d'organes, de tissus et de cellules
- La réglementation routière
- Autre...

Savez-vous si, en France, les questions de Bioéthique sont encadrées par des lois?

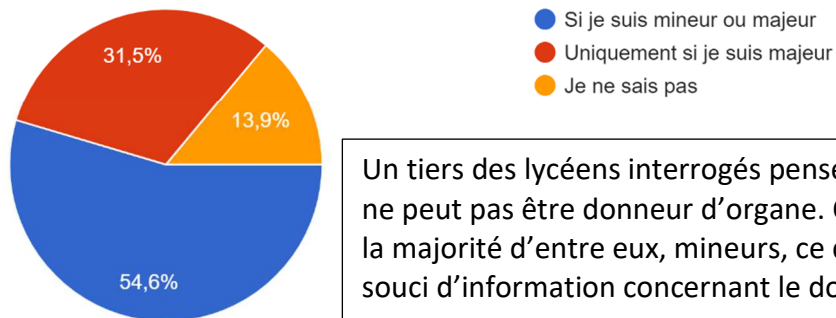
251 réponses



Alors que la première loi relative à la bioéthique date d'août 2004, la moitié des lycéens ne savent pas que des lois règlementent, par exemple, les domaines de la procréation ou du don d'organes/tissus / cellules.

Aujourd'hui en France, je peux être donneur d'organe, après mon décès:

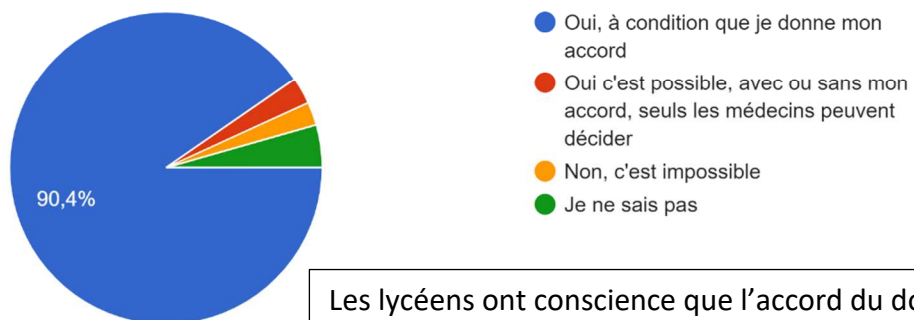
251 réponses



Un tiers des lycéens interrogés pensent qu'un mineur ne peut pas être donneur d'organe. Or ils sont, pour la majorité d'entre eux, mineurs, ce qui pose un réel souci d'information concernant le don d'organes.

Aujourd'hui en France, des organes, des tissus, des cellules, peuvent être prélevés si je suis vivant:

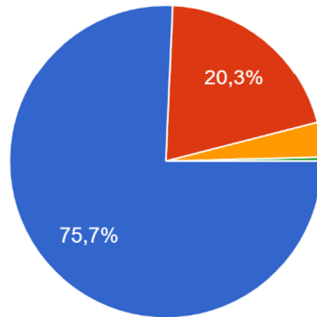
250 réponses



Les lycéens ont conscience que l'accord du donneur est nécessaire pour un don.

Aujourd'hui en France, si je suis d'accord pour que l'on prélève mes organes à mon décès (pour un don d'organe):

251 réponses

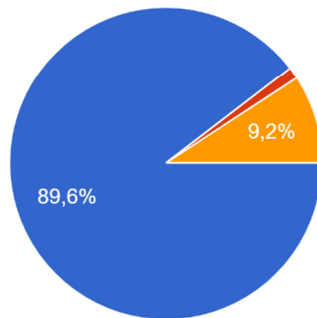


- Je dois être inscrit sur le registre des donneurs d'organes
- Je n'ai pas à donner mon avis, seuls les médecins peuvent décider de prélever ou non mes organes
- Je ne sais pas
- Uniquement si je suis inscrit sur une liste de donneur d'organes

75% des lycéens interrogés pensent qu'il existe, en France, un registre des donneurs

Aujourd'hui en France, si je ne veux pas que l'on prélève mes organes à mon décès:

250 réponses

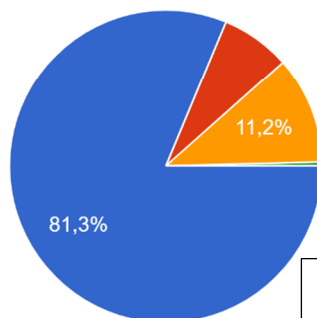


- Je dois être inscrit sur le registre nationale des refus (de don d'organe)
- Je ne peux pas m'opposer au choix des médecins, s'ils décident de prélever mes organes
- Je ne sais pas

90% des lycéens interrogés savent qu'il existe en France, un registre national des refus.

Aujourd'hui en France, si je meurs d'un accident de la route à 17 ans, mes organes peuvent être prélevés pour un don:

251 réponses



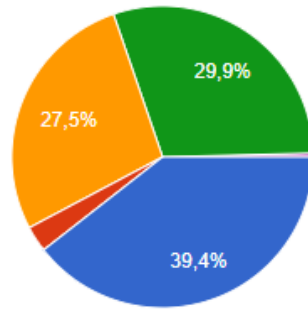
- Uniquement si mes parents donnent leur accord aux médecins
- Seuls les médecins peuvent décider de prélever ou non mes organes.
- Non, c'est impossible parce que je suis mineur.
- Uniquement si je suis inscrit sur une liste de donneur d'organes

Contradiction avec les réponses recensées plus haut, mais environ 10% des lycéens confirment que, pour eux, le don d'organe n'est pas autorisé pour les personnes mineures.

Aujourd'hui en France, la loi autorise les prélèvements d'organes (foie, poumon, rein) sur des personnes en fin de vie, après arrêt des traitements, à condition que leur mort soit imminente.



251 réponses

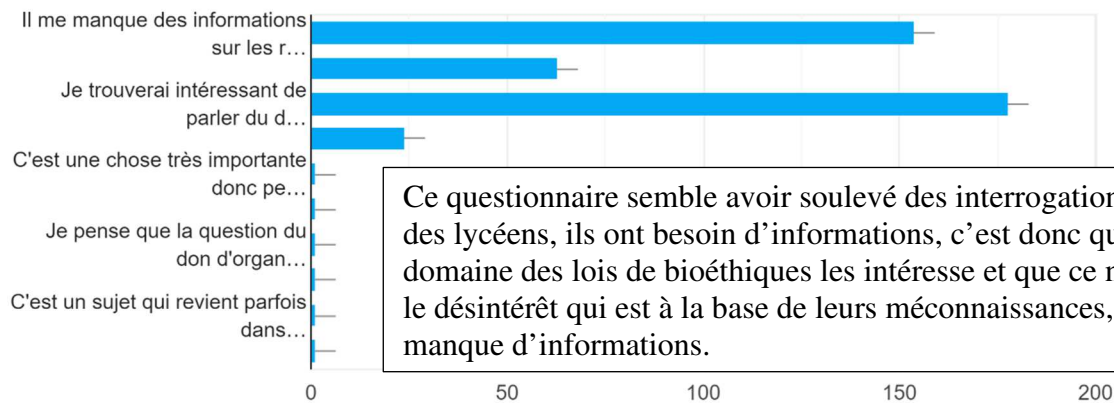


- Oui, c'est vrai, à condition que cette personne, ou sa famille, donnent leur accord
- Oui, c'est vrai, et seuls les médecins peuvent prendre cette décision
- Non, c'est impossible puisque la personne n'est pas morte
- Je ne sais pas
- Il concerne des personnes décédées mais mineures.

40% des lycéens interrogés semblent savoir que les prélèvements Maastricht III sont autorisés en France. Mais ce nouveau type de prélèvement, autorisé depuis l'amendement à la loi santé du 27 mars 2015, est méconnu pour la majorité des lycéens.

Est-ce que parmi les questions suivantes, certaines vous viennent à l'esprit après avoir complété ce questionnaire ?

250 réponses



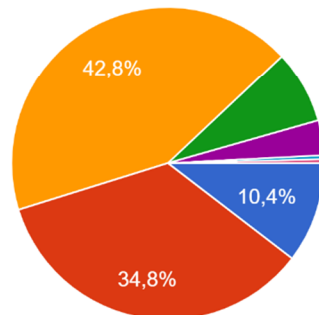
Ce questionnaire semble avoir soulevé des interrogations auprès des lycéens, ils ont besoin d'informations, c'est donc que ce domaine des lois de bioéthiques les intéresse et que ce n'est pas le désintérêt qui est à la base de leurs méconnaissances, mais le manque d'informations.

Est-ce que parmi les questions suivantes, certaines vous viennent à l'esprit *

- Il me manque des informations sur les règles du don d'organes en France
- Je trouverai intéressant de parler du don d'organes avec ma famille, mes amis
- Je trouverai intéressant de parler du don d'organe en cours, avec mes camarades, pour entendre les arguments de ...
- Je pense que le don d'organe est une question très personnelle qui n'a pas à être évoquée en cours.
- Autre...

Pour vous, les lois de bioéthiques qui encadrent par exemple, le don d'organes, le don de gamètes, la procréa...d'utilisation de certains pesticides....

250 réponses



- devraient être abordées au sein des enseignements de philosophie
- devraient être abordées au sein des enseignements de Sciences de la V...
- devraient être des sujets de débat, au lycée, avec des enseignants de mat...
- Je pense que les lycéens sont trop j...
- Je pense que c'est aux législateurs...
- Il devraient être abordées au sein d'...
- Je pense qu'on devrait croiser ce s...

42% des lycéens interrogés sont favorables à des débats interdisciplinaires. Pour ce qui est des lycéens qui préfèrent que les lois de bioéthiques soient discutées, en philosophie ou en SVT cela n'exclue pas le débat, bien évidemment.

Pour vous, les lois de bioéthiques qui encadrent par exemple, le don d'organes, le don de gamètes, la procréation médicalement assistée, le respect de l'autonomie du patient handicapé, la restriction d'utilisation de certains pesticides....

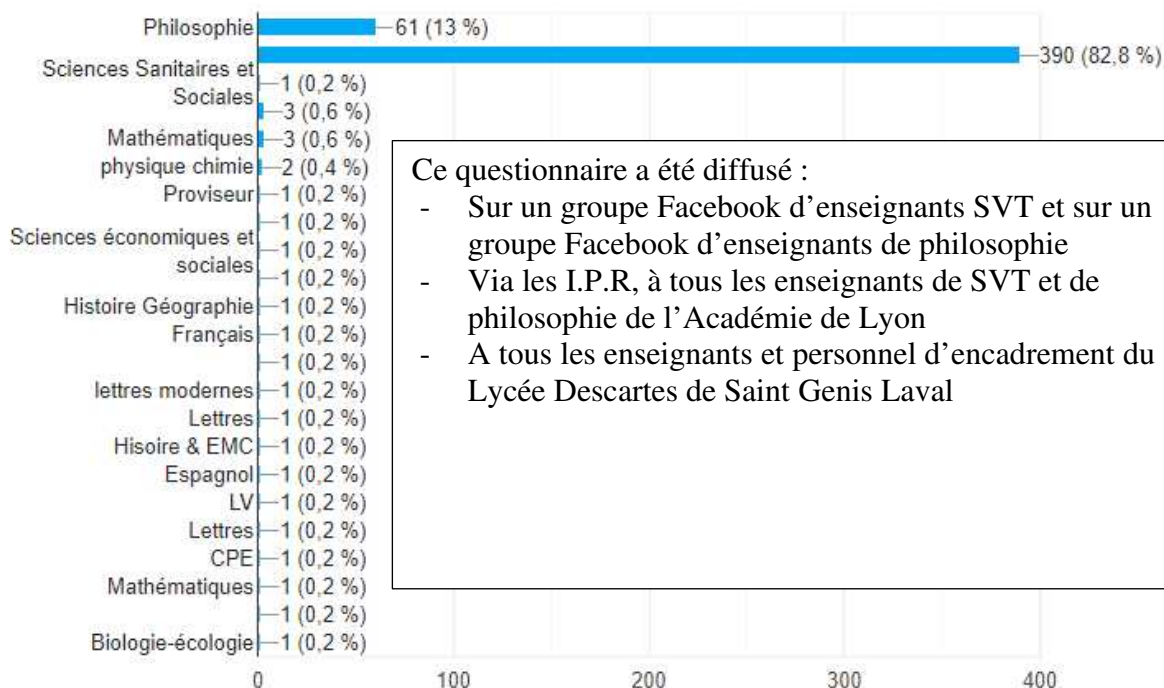
- devraient être abordées au sein des enseignements de philosophie
- devraient être abordées au sein des enseignements de Sciences de la Vie et de la Terre
- devraient être des sujets de débat, au lycée, avec des enseignants de matières différentes.
- Je pense que les lycéens sont trop jeunes et qu'il s'agit d'un concept à aborder dans l'enseignement supér...
- Je pense que c'est aux législateurs (députés et sénateurs) de déterminer les lois, les lycéens ne sont pas c...
- Autre...

Annexe 2

Questionnaire diffusé auprès des enseignants SVT et Philosophie (Académie de Lyon) Novembre 2019 471 réponses

Vous êtes enseignant(e) en:

471 réponses

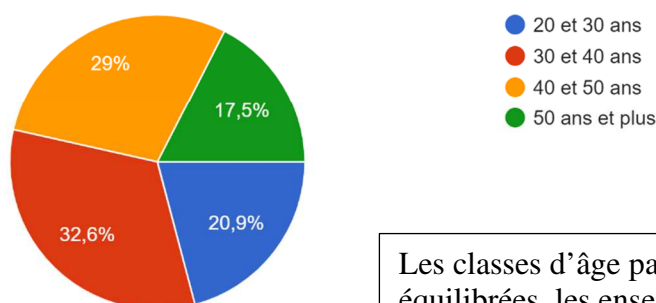


Ce questionnaire a été diffusé :

- Sur un groupe Facebook d'enseignants SVT et sur un groupe Facebook d'enseignants de philosophie
- Via les I.P.R, à tous les enseignants de SVT et de philosophie de l'Académie de Lyon
- A tous les enseignants et personnel d'encadrement du Lycée Descartes de Saint Genis Laval

Votre âge est compris entre :

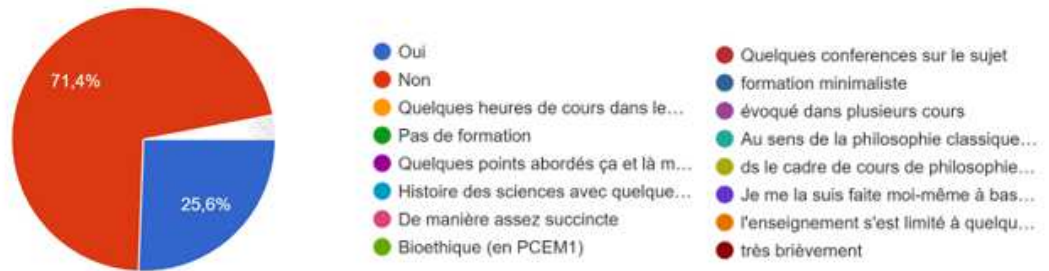
469 réponses



Les classes d'âge participant au questionnaire sont équilibrées, les enseignants interrogés sont donc issus de formations diverses.

Au cours de votre parcours, avez-vous bénéficié d'une formation initiale ou d'une formation continue sur le thème de l'éthique:

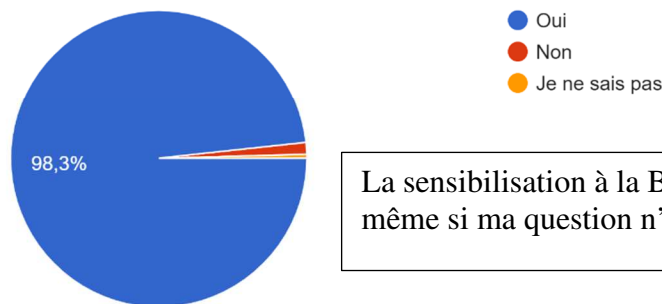
469 réponses



2/3 des enseignants interrogés n'ont aucune formation en bioéthique.

Avez-vous déjà entendu parlé de Bioéthique?

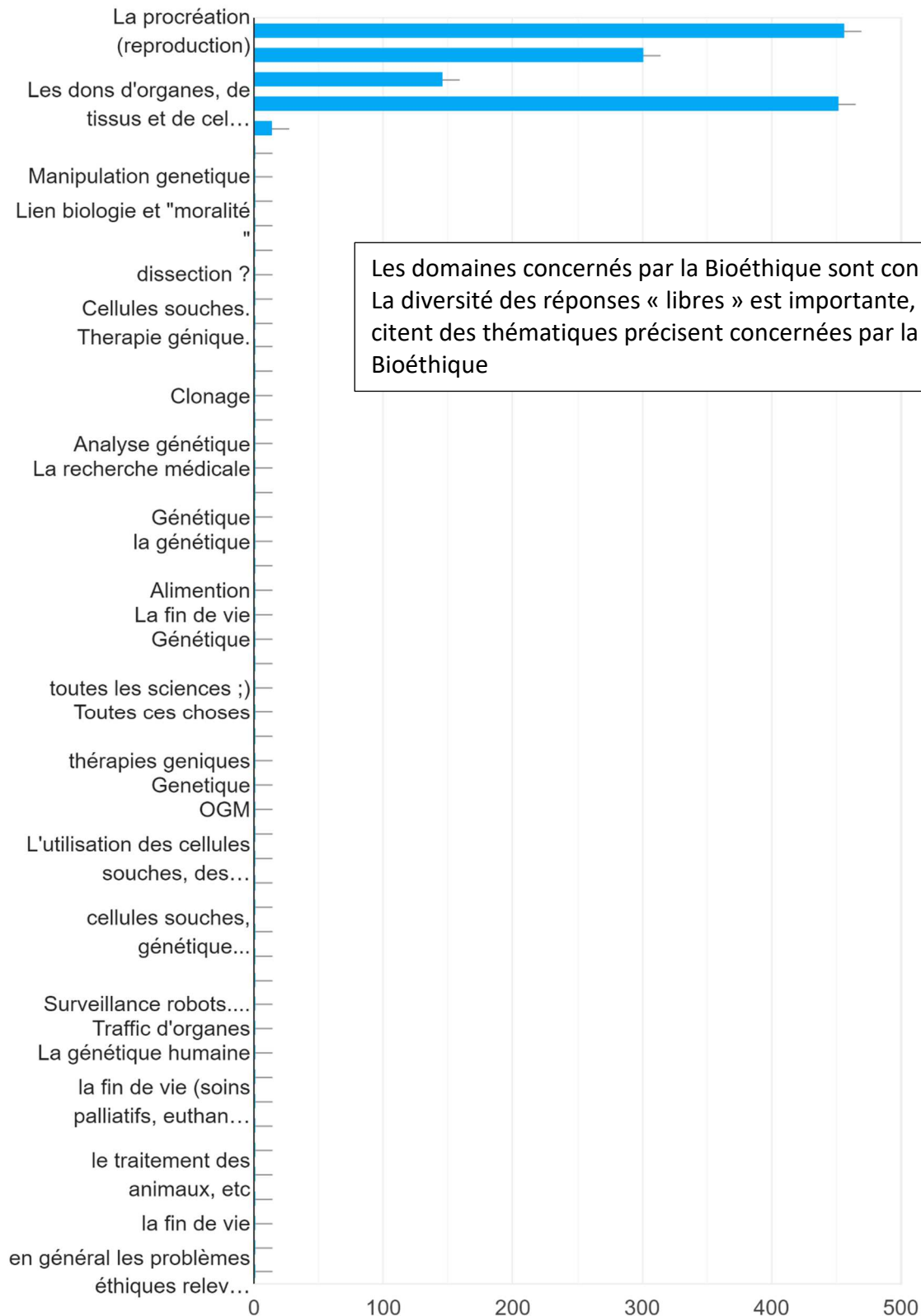
469 réponses



La sensibilisation à la Bioéthique est acquise même si ma question n'en mesure pas le degré.

Pour vous, la Bioéthique concernerait les domaines suivants :

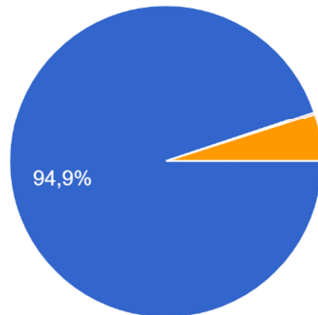
466 réponses



Les domaines concernés par la Bioéthique sont connus. La diversité des réponses « libres » est importante, elles citent des thématiques précises concernées par la Bioéthique

Savez-vous si, en France, les questions de Bioéthique sont encadrées par des lois?

469 réponses

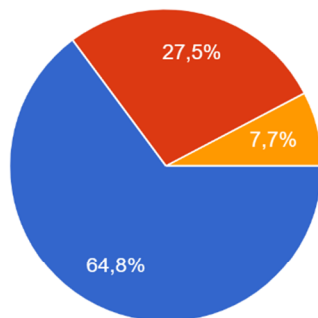


- Oui, il existe des lois de bioéthique
- Non, il n'existe pas de lois de bioéthique.
- Je ne sais pas

L'existence de lois de Bioéthique est connue.

Aujourd'hui en France, je peux être donneur d'organe, après mon décès:

469 réponses

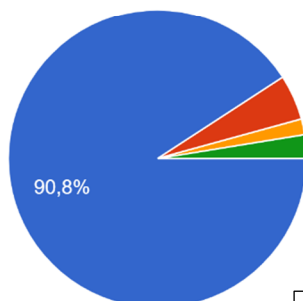


- Si je suis mineur ou majeur
- Uniquement si je suis majeur
- Je ne sais pas

Comme les lycéens, prêt d'un tiers des enseignants pensent qu'un mineur ne peut pas être donneur d'organe.

Aujourd'hui en France, des organes, des tissus, des cellules, peuvent être prélevés si je suis vivant:

469 réponses

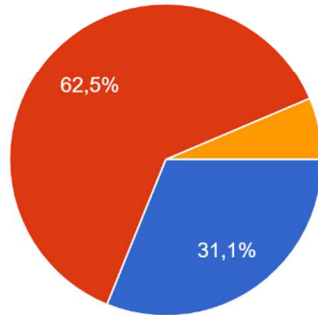


- Oui, à condition que je donne mon accord
- Oui c'est possible, avec ou sans mon accord, seuls les médecins peuvent décider
- Non, c'est impossible
- Je ne sais pas

Comme les lycéens, les enseignants ont conscience que l'accord du donneur est nécessaire pour un don.

Aujourd'hui en France, si je suis d'accord pour que l'on prélève mes organes à mon décès (pour un don d'organe):

469 réponses

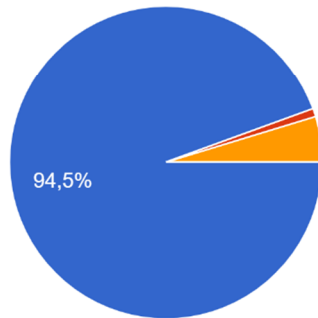


- Je dois être inscrit sur le registre des donneurs d'organes
- Je n'ai pas à donner mon avis, seuls les médecins peuvent décider de prélever ou non mes organes
- Je ne sais pas

Comme les lycéens, les enseignants pensent qu'un registre des donneurs d'organe existe en France.

Aujourd'hui en France, si je ne veux pas que l'on prélève mes organes à mon décès:

469 réponses

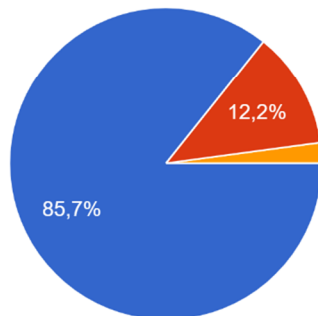


- Je dois être inscrit sur le registre nationale des refus (de don d'organe)
- Je ne peux pas m'opposer au choix des médecins, s'ils décident de prélever mes organes
- Je ne sais pas

Comme les lycéens, les enseignants connaissent l'existence du registre des refus

Aujourd'hui en France, si je meurs d'un accident de la route à 17 ans, mes organes peuvent être prélevés pour un don:

469 réponses

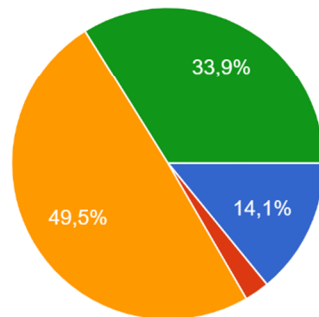


- Uniquement si mes parents donnent leur accord aux médecins
- Seuls les médecins peuvent décider de prélever ou non mes organes.
- Non, c'est impossible parce que je suis mineur.

Comme pour les lycéens, environ 10% des enseignants confirment que, pour eux, le don d'organe n'est pas autorisé pour les personnes

Aujourd'hui en France, la loi autorise les prélèvements d'organes (foie, poumon, rein) sur des personnes en fin...ndition que leur mort soit imminente.

469 réponses

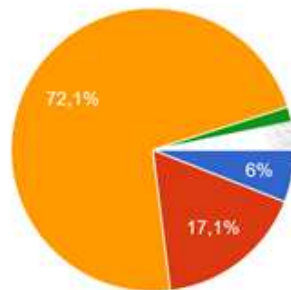


- Oui, c'est vrai, à condition que cette personne, ou sa famille, donnent leur accord
- Oui, c'est vrai, et seuls les médecins peuvent prendre cette décision
- Non, c'est impossible puisque la personne n'est pas morte
- Je ne sais pas

Alors que 40% des lycéens interrogés semblaient savoir que les prélèvements Maastricht III sont autorisés en France, seulement 14% des enseignants interrogés semblent connaître ces conditions de prélèvement.

Pour vous, la Bioéthique est un sujet qu'il faudrait aborder au lycée :

469 réponses

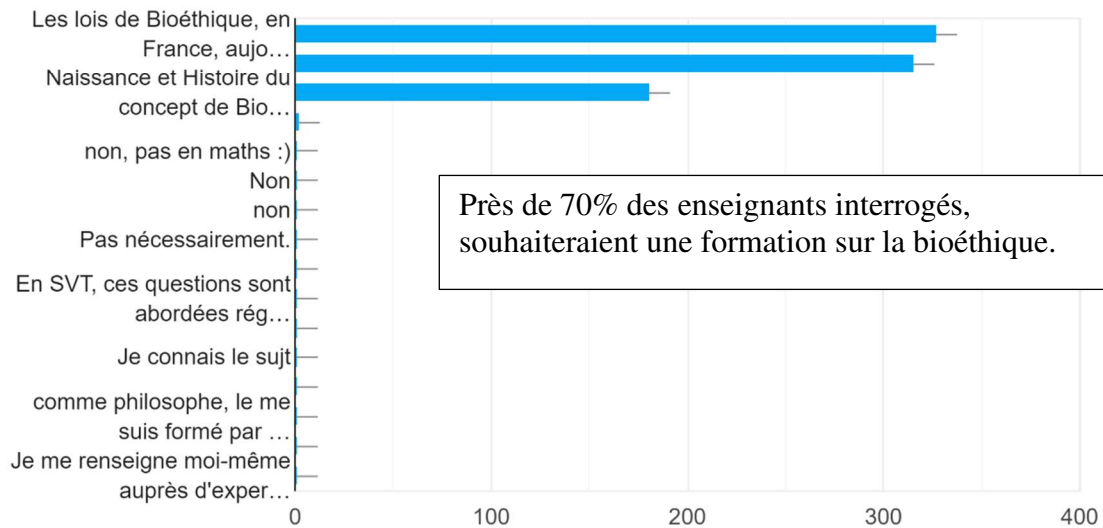


- au sein des enseignements de philo...
- au sein des enseignements de Scie...
- dans une dimension plus transvers...
- Je pense que les lycéens sont trop j...
- Svt philo
- En SVT ET en philosophie
- Dans toutes matières dès que le suj...
- Dès le collège en SVT
- dès le collège!
- C 'est déjà le cas en EMC !(terminal...
- réponse, 1 2et 3
- SVT et philo
- A aborder aussi en college
- Elle serait à aborder dès le collège
- C'est au prgramme d'education mor...
- en philosophie et en SVT
- Nous le faisons déjà dans le cadre du programme d'EMC.
- je l'aborde en collège (en 3^e à propos du clonage et en 4^e à propos de la PMA)
- Pour la question précédente: OUI si l'on a deux organes de même fonction

Pour 72% des enseignants interrogés, la bioéthique est transdisciplinaire
Les enseignants de collèges confirment que le thème de la bioéthique est abordé au collège, en S.V.T.

Au vu de votre enseignement, auriez-vous un besoin de formation ou d'information sur les domaines suivants :

469 réponses



Près de 70% des enseignants interrogés, souhaiteraient une formation sur la bioéthique.

Au vu de votre enseignement, auriez-vous un besoin de formation ou

- Les lois de Bioéthique, en France, aujourd'hui
- Les lois de Bioéthique, dans le Monde, aujourd'hui
- Naissance et Histoire du concept de Bioéthique
- Autre...

Annexe 3

Diaporama présenté aux élèves de Terminale S.T.L. lors du débat bioéthique sur les éléments de loi discutés au parlement dans le cadre de la révision de la loi bioéthique sur la P.M.A.

La Bioéthique

Ethique = Morale
Questionnement Ethique = Questionnement sur la « bonne » morale, ce que l'on vise ce sont les conséquences sur l'autre d'une « bonne » morale. Ce questionnement nécessite :

- Une argumentation *persuader / convaincre*
- Un débat pluridisciplinaire
- La décision éthique est collégiale

L'éthique respecte 4 grands principes :

- L'autonomie
- La bienfaisance
- La non-malfaisance
- La justice

La Bioéthique concerne des discussions éthiques sur des problèmes biologiques.

Procréation Médicalement Assistée

Révision de la Loi Bioéthique

➤ Ce qui risque de changer à partir de 2020
 ➤ Ce qui ne changera pas en 2020



La P.M.A pour toutes

Avant 2020	A partir de 2020
Critère nécessaire : ➤ Infertilité ➤ un des parent est porteur d'une maladie grave transmissible	AUCUN critère nécessaire = Seul le désir d'avoir un enfant est nécessaire
Constat : les femmes seules ou les couples de femmes vont en Belgique ou en Espagne pour des inséminations artificielles ou des F.I.V.	La loi Bioéthique 2020 prévoit l'accès à la P.M.A pour toutes les femmes (hétérosexuelles, homosexuelles, seules)

Universel / Général / Particulier / Singulier
 Légal / Légitime

P.M.A = A.M.P = Aide Médicale à la Procréation



<https://youtu.be/L71uV7Wvp4>

Avant 2020 2 femmes veulent un enfant	A partir de 2020 2 femmes veulent un enfant
Problème éthique posé	
• Méthode « artisanale » • PMA en Belgique ou en Espagne (payant)	• P.M.A à partir d'un don de sperme (anonyme) • P.M.A. en France (Prise en charge par la sécurité Sociale)
• Naissance sur le sol français d'un enfant français avec un seul parent légal • Possibilité d'adoption par le parent Social • ... et seulement les deux femmes sont mariées	• Les 2 femmes sont les 2 parents légitimes de l'enfant. • Aucune obligation d'être marié

Avant 2020 2 femmes veulent un enfant	A partir de 2020 2 femmes veulent un enfant
Problème éthique posé	
• Méthode « artisanale » • PMA en Belgique ou en Espagne (payant)	• P.M.A à partir d'un don de sperme (anonyme) • P.M.A. en France (Prise en charge par la sécurité Sociale)
• Naissance sur le sol français d'un enfant français avec un seul parent légal • Possibilité d'adoption par le parent Social • ... et seulement les deux femmes sont mariées	• Les 2 femmes sont les 2 parents légitimes de l'enfant. • Aucune obligation d'être marié
Le père biologique est connu mais non reconnu Rupture d'égalité sociale liée au coût : - Insémination artificielle = 2000 euros - FIV avec don de sperme = 6000 euros - FIV avec double don = 10000 euros	
Rupture d'égalité par rapport aux enfants de couples hétérosexuels Hypocrisie de la justice Rupture d'Égalité par rapport aux couples hétérosexuels	

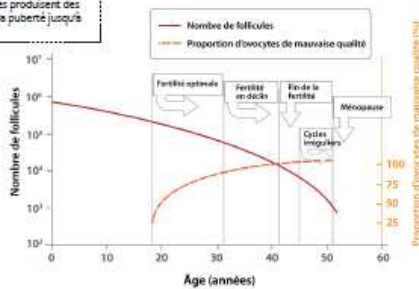
Principe / Conséquence

Les « risques » de la P.M.A pour tous

- Que les femmes aillent vers la P.M.A plutôt que vers une reproduction naturelle (Sélection des embryons)
Mais les couples qui ont recours à la P.M.A. (F.I.V) décrivent un parcours long et difficile
- Que le nombre de gamètes disponibles diminue rapidement et que les couples infertiles se retrouvent sans gamètes disponibles
Aucun ordre de priorité n'est prévu par la loi pour l'accès aux P.M.A
L'accès à la P.M.A pour tous pourrait déclencher un engouement vers le don de gamète mais :
 - Les hommes sont exclus de la loi
 - Les femmes fertiles pourraient utiliser la loi sur la congélation des ovocytes (autoconservation) plutôt que d'aller vers le don pour

Autoconservation des gamètes (spermatozoïdes et ovocytes)

Le problème éthique se pose surtout pour les femmes. En effet, les hommes produisent des gamètes en continu depuis la puberté jusqu'à leur mort.



<https://www.espace-santé-lesjardins.com/la-conservation-de-la-fertilité-dans-l'andropause>

Avant 2020	A partir de 2020
Critère nécessaire: Femme ou homme fertile qui doit subir un traitement risquant de détruire les ovocytes (chimiothérapie – ovariectomie)	AUCUN critère nécessaire Seul le désir d'avoir un enfant quand la femme le désire Le Parlement / Sénat souhaitent ajouter une limite d'âge et de temps à la loi
Constat: L'âge de la première grossesse chez les femmes en France - 1 ^{er} enfant (1975) 24 ans - 1 ^{er} enfant (2015) 28,5 ans - 1 ^{er} enfant (2017) 30,6 ans	La loi Bioéthique 2020 prévoit l'autorisation de l'autoconservation des gamètes (sptz et ovocytes) pour toute personne qui le souhaite Durée de la conservation des gamètes = 10 ans

Avant 2020 1 femme veut un enfant (couple hétérosexuel)	Problème éthique posé	A partir de 2020 1 femme veut un enfant (couple hétérosexuel)	Problème éthique posé
<ul style="list-style-type: none"> Se fertilité diminue dès l'âge de 20 ans Infertilité à partir de 43 ans 		<ul style="list-style-type: none"> Autoconservation des gamètes pendant 10 ans 	
<ul style="list-style-type: none"> Autoconservation des ovocytes en Espagne-Belgique (payant) Jusqu'à 30 ans 		<ul style="list-style-type: none"> Au frais de la demandeuse ou du demandeur 	

Avant 2020 1 femme veut un enfant (couple hétérosexuel)	Problème éthique posé	A partir de 2020 1 femme veut un enfant (couple hétérosexuel)	Problème éthique posé
<ul style="list-style-type: none"> Se fertilité diminue dès l'âge de 20 ans Infertilité à partir de 43 ans 	Rupture d'équité Homme/Femme	<ul style="list-style-type: none"> Autoconservation des gamètes pendant 10 ans 	Si une limite d'âge est imposée par la loi, on reviendra peut être à une rupture d'équité Homme/Femme Exemple: 30-30 ans - 30-40 ans
<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de FIV à l'étranger (Espagne-Belgique) avec ses propres ovocytes conservés Jusqu'à 50 ans 	Rupture d'équité sociale liée au coût - Autoconservation d'ovocytes = 3000 euros + FIV avec don d'ovocytes = 8000 euros Risque pour la santé de la mère augmenté	<ul style="list-style-type: none"> Au frais de la demandeuse ou du demandeur 	Rupture d'équité sociale liée au coût = 3000 euros aujourd'hui en Espagne

Les « risques » de l'autoconservation des ovocytes

➤ Risque de pression sociale de la part des employeurs



<https://www.letopis.ch/uisse/jeunes-memes/taux-de-naissance-apres-grossesse>



➤ Risque médicaux des grossesses tardives pour la femme et l'enfant



➤ Que les femmes décident d'avoir des enfants plus tard et peut être, finalement pas du tout
Diminution du taux de natalité

Accès aux origines pour les enfants issus de P.M.A.

Avant 2020 Pour le donneur-se de gamète		A partir de 2020 Pour le donneur-se de gamète	
Critère nécessaire: ➢ 18 – 44 ans ➢ Anonymat Garanti	Critère nécessaire: ➢ 18 – 38 ans ➢ Anonymat Garanti	Critère nécessaire: ➢ 18 – 44 ans ➢ Anonymat Garanti ➢ Identité dévoilée sur la demande de l'enfant né (à partir de ses 18 ans)	Critère nécessaire: ➢ 18 – 38 ans ➢ Anonymat Garanti ➢ Identité dévoilée sur la demande de l'enfant né (à partir de ses 18 ans)
Constat : Certains enfants nés de don de gamète veulent connaître leurs origines biologiques.		La loi Bioéthique 2020 prévoit que le donneur de gamète doit obligatoirement accepter que son identité puisse être dévoilée à la demande de l'enfant né du don.	



Avant 2020 Donneur-se de gamète		A partir de 2020 Donneur-se de gamète	
	Problème éthique posé		Problème éthique posé
• Anonymat		• Levée de l'anonymat sur demande de l'enfant	

Avant 2020 Donneur-se de gamète		A partir de 2020 Donneur-se de gamète	
	Problème éthique posé		Problème éthique posé
• Anonymat	Injustice: L'enfant ne peut pas connaître son parent	• Levée de l'anonymat sur demande de l'enfant	Liberté du donneur-se

Les « risques » de la levée d'anonymat pour les donneur-ses de gamètes

➢ Que les donneurs-ses soient « effrayés »

Diminution des dons de gamètes alors que l'ouverture de la P.M.A. pour tous nécessitera probablement plus de dons

➢ Que les parents qui font appel à un don de gamète ne disent pas à leur enfant qu'il est issu d'un don

Diminution des dons de gamètes alors que l'ouverture de la P.M.A. pour tous nécessitera probablement plus de dons

➢ Ce qui ne changera pas en 2020

- Le Diagnostic Préimplantatoire reste limité à la recherche de maladies graves (déjà identifiées dans la famille des parents)
- Connaître ou recommander le donneur-euse de gamète pour une P.M.A. reste interdit
- L'autoconservation et l'adoption d'embryons « surnuméraires » reste autorisées
- La Gestation pour Autrui (G.P.A.) est toujours interdite en France

Problème éthique posé par le maintien de l'interdiction de la G.P.A. en France :

- Hypocrisie de la Justice qui autorise des adoptions d'enfants nés par GPA (Adoption simple ou plénière)
- Nécessiterait d'introduire un individu non concerné par la naissance dans le jeu de la décision = la mère porteuse
 - Autonomie de la décision mise à mal
- Rupture du principe d'anonymat ...porte ouverte vers la marchandisation du corps

Nombre d'enfants nés par GPA en France ≈ 200 / an (estimation)

GPA aux Etats-Unis :

- Nationalité américaine
- Nationalité française si et seulement si un des parent est le parent biologique
- Birth-order qui garantit aux parents d'être inscrits sur l'acte de naissance comme les parents « légaux » de l'enfant

En théorie / En pratique

<https://babyst.com/fr/gestation-pour-autrui-aux-etats-unis/>

Combien ça coûte?

Le coût d'un traitement de gestation pour autrui dans un pays où la loi l'autorise dépend de nombreux facteurs. Nous pourrions établir un devis approximatif après les avoir analysés.

Etats-Unis	110 000 € - 160 000 €
Grèce	75 000 € - 85 000 €
Canada	100 000 € - 110 000 €
Ukraine	50 000 € - 60 000 €
Turquie	60 000 € - 80 000 €
Géorgie	50 000 € - 60 000 €



Annexe 4

Questionnaire destiné aux élèves participant au débat. Distribué à l'issue du débat.

Mon avis sur le Débat – 14 février 2020 - PMA		
Je me suis ennuyé-e	OUI	NON
J'ai appris des « choses »	OUI	NON
J'ai pris la parole	OUI	NON
Je n'ai pas pris la parole	OUI	NON
Dans ce débat bioéthique, j'ai pu exprimer ma propre opinion même si elle est différente de celle des autres	OUI	NON
Dans ce débat bioéthique, j'ai compris que l'essentiel était d'argumenter mon opinion	OUI	NON
A l'issue de ce débat, mon opinion n'a pas changé	OUI	NON
A l'issue de ce débat, mon opinion n'a pas changé, mais j'ai entendu tous les arguments	OUI	NON
A l'issue de ce débat, mon opinion a changé	OUI	NON
Ce débat m'a permis de réfléchir sur des questions que je ne m'étais pas posées	OUI	NON
Je parlerai de ce débat avec mes amis / famille parce que j'aimerai avoir leur avis	OUI	NON
Je me sens capable de donner des arguments en faveur de mon opinion sur la loi encadrant la PMA	OUI	NON
Si j'ai retenu des mots de vocabulaires utiles :		
-		
-		
-		
-		
-		

Mon avis sur le Débat – 14 février 2020 - PMA						
Je me suis ennuyé-e	OUI	4%	NON	88%	SR	8%
J'ai appris des « choses »	OUI	92%	NON	8%	SR	
J'ai pris la parole	OUI	60%	NON	32%	SR	8%
Je n'ai pas pris la parole	OUI	32%	NON	60%	SR	8%
Dans ce débat bioéthique, j'ai pu exprimer ma propre opinion même si elle est différente de celle des autres	OUI	72%	NON	24%	SR	4%
Dans ce débat bioéthique, j'ai compris que l'essentiel était d'argumenter mon opinion	OUI	96%	NON	4%	SR	
A l'issue de ce débat, mon opinion n'a pas changé	OUI	84%	NON	16%	SR	
A l'issue de ce débat, mon opinion n'a pas changé, mais j'ai entendu tous les arguments	OUI	88%	NON	12%	SR	
A l'issue de ce débat, mon opinion a changé	OUI	4%	NON	88%	SR	8%
Ce débat m'a permis de réfléchir sur des questions que je ne m'étais pas posées	OUI	72%	NON	18%	SR	
Je parlerai de ce débat avec mes amis / famille parce que j'aimerai avoir leur avis	OUI	40%	NON	60%	SR	
Je me sens capable de donner des arguments en faveur de mon opinion sur la loi encadrant la PMA	OUI	76%	NON	24%	SR	
Si j'ai retenu des mots de vocabulaires utiles :						
- « Persuader est différent de convaincre »						
- « Argumenter pour convaincre »						
- « Légitime est différent de légal »						
- « G.P.A. »						
- « P.M.A. »						
- « Bioéthique »						
-						
-						
				SR = Sans réponse		

Annexe 5

Objectifs des débats éthiques :

- Former le lycéen à une posture de débateur
- Former le lycéen à participer à une démocratie participative
- Apporter au lycéen une culture éthique qu'il pourra utiliser dans le cadre des T.P.E ou du grand oral.

Quelques capacités utilisées par l'élève :

- Savoir argumenter son opinion
- Savoir présenter un contre-argument
- Savoir écouter l'autre
- Appréhender la portée sociétale de la question éthique proposée
- Être capable de synthétiser oralement les valeurs argumentées lors du débat

Annexe 6

Proposition de « règles » du débat bioéthique au lycée

Planification	1h par mois dans l'emploi du temps élève Le planning pourrait être disponible sur le site du lycée. Compléter en début d'année voir au cours de l'année par les « personnes ressources »
Mise en place de la salle de débat	Ne pas organiser la salle comme une salle de classe, il faudrait préférer, le foyer des élèves, ou en extérieur cela évite de maintenir le « débattre » dans une posture d'élève. Désorganiser la salle de classe, positionnement en cercle par exemple, l'« organisateur » du débat pourra prendre place au milieu des « débatteurs »
Choix des « débatteurs »	12 à 15 élèves inscrits en amont pour le débat bioéthique proposé Pour un maximum de pluralisme, laisser les élèves libres de s'inscrire quelque soit leur niveau ou leur classe. Dans ce cas cela nécessite que l'établissement fixe une plage horaire hebdomadaire unique pour toutes les classes, ce qui, est, j'en ai conscience, difficile à mettre en place
Choix de « l'organisateur » du débat	Il fait partie des personnes ressources formées au débat éthique. Une réunion de concertation, dès la rentrée et tous les 2 mois, pourrait être planifiée permettant, entre autre, de déterminer les questions éthiques envisagées par chacun et de proposer l'intervention de personnes extérieures au lycée pour participer au débat.
Question éthique	Posée par « l'organisateur du débat », elle est clairement indiquée sur le planning « débat bioéthique » du lycée.
Introduction à la question éthique	Proposer en introduction un extrait de documentaire, de film, de témoignage, vidéo ou littéraire pour amorcer la question éthique. A l'issue, vérifier avec les « débateurs » que tout le monde a saisi le contenu, les acteurs et leur positionnement.
Rappel oral des règles du débat	Rappeler aux « débatteurs » : <ul style="list-style-type: none"> • qu'ils sont libres de s'exprimer sur la question éthique débattue. • que cette liberté d'expression ne permet pas d'interventions <i>ad hominem</i> • qu'ils se doivent d'argumenter leurs idées • que chacun doit respecter l'autre dans son intervention et son idée • que l'« organisateur » du débat sera en charge de donner la parole à celui qui la demande, de gérer le temps de parole pour que chacun puisse s'exprimer, et de recentrer le débat si nécessaire
Restitution à l'issue du débat	Sur un support commun pour tous les débats, l'« organisateur » du débat sera en charge de synthétiser les idées et arguments énoncés par les « débatteurs » ainsi une mise en commun des différents groupes de débat sera possible. Ce support pourra être construit collégialement à la réunion de rentrée.

Titre :

Comment éduquer les lycéens, futurs citoyens, au débat éthique.

Résumé :

Le système d'enseignement français est fondé sur de grands principes : la gratuité, la neutralité, la laïcité et l'obligation pour tous. Selon le code de l'éducation, parmi les objectifs à atteindre, il y a celui d'éduquer les futurs adultes à être des citoyens et à vivre ensemble. A vivre ensemble dans une démocratie participative où le débat public est aujourd'hui largement mis en place mais dans lesquels les français sont encore trop peu nombreux à s'engager. Pour éviter que ces débats publics ne soient le domaine réservé de groupes avertis, pour que les décisions politiques qui s'en inspirent soient mieux acceptées, et enfin pour que chaque citoyen appréhende clairement ses propres valeurs en acceptant l'existence de valeurs différentes, l'institutionnalisation de débats éthiques au lycée, serait un outil pour éduquer chaque français à l'intérêt public de sa participation.

Il s'agit donc, dans ce travail, d'établir les règles nécessaires à la mise en place de débats éthiques au lycée, d'identifier dans quel cadre ils pourraient s'inscrire et de proposer des idées d'organisation au sein de chaque lycée de France.

Mots clés :

Débat éthique – Débat bioéthique – Lycée – Règles du débat éthique au lycée

Adresse de l'auteur :

Ecoles Militaires de Santé de Lyon-Bron
Enseignement complémentaire
1^{er} bataillon
331 Avenue Général De Gaulle
69500 BRON